

Projet

Annexe 1 – Diagnostic Convention Territoriale Globale (CTG)

Table des matières

Préambule	
Orientation n° 1 renforcer la cohérence et les équilibres	4
Orientation 2 : répondre aux défis environnementaux	4
Orientation 3 : affirmer un territoire de liens et d'envies	5
Le territoire de la CAPI	5
a) Les chiffres clés de la CAPI	5
b) Le territoire et le contexte socio-économique	6
c) L'histoire de la CAPI	7
d) Les compétences de la CAPI	8
Un territoire hétérogène et attractif	11
Partie 1 - Portrait sociologique du territoire en bref	12
La démographie du territoire.....	12
1. La population par commune.....	12
2. Le taux d'évolution démographique de la CAPI (2012-2018)	13
La dynamique démographique	14
3. La répartition de la population de la CAPI par tranches d'âges en 2018	14
4. L'indicateur de jeunesse de la CAPI	14
5. La composition des familles	15
Un bon niveau d'activités des ménages	15
1. Le taux d'emploi et le taux d'activité	15
2. Les actifs par CSP.....	16
Le niveau de ressources des ménages.....	17
1. Le profil fiscal de la population	17
La part des foyers fiscaux	18
2. Le revenu fiscal moyen par foyer fiscal	18
3. Nombre d'allocataires par communes	19
4. Les allocataires CAF sous le seuil de bas revenu	20
5. Le taux de pauvreté	20
6. Focus sur les territoires politique de la vie	21
Constats globaux et enjeux.....	22
Partie 2 - CAPI 2026 - La structuration territoriale de la CAPI	22
Partie 3 - La petite enfance	23
La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde	23
a) Les données démographiques	23
b) La cellule familiale.....	25
c) Le niveau de ressources des familles avec enfants de moins de 3 ans	26
d) Composition familiale et taux d'emploi des familles avec enfants de moins de 3 ans.....	27
Constat global et enjeux.....	27
2. La capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CAPI	27
a) Les différents modes d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans	27
b) Les chiffres clés	28

c) L'accueil individuel sur le territoire de la CAPI	30
d) L'accueil collectif sur le territoire de la CAPI	30
e) L'accueil théorique du jeune enfant sur le territoire de la CAPI	30
f) Adéquation entre souhaits des familles et recours à un mode de garde	31
g) Identification des besoins théoriques de la CAPI à l'aide des tendances nationales	32
h) Identification de la couverture des besoins par les capacités d'accueil	33
Constat global et enjeux	33
3. Le parc immobilier des crèches de la CAPI	33
a) Le statut du bâtiment du point de vue de sa propriété	33
b) L'état patrimonial des crèches	33
Constat global et enjeux au niveau des RPE	35
4. Les Relais petite enfance de la CAPI	35
a) Les nouvelles missions des Relais Petite Enfance (loi ASAP de 2021)	35
b) Le projet de fonctionnement 2022/2025 des RPE	36
c) L'organisation territoriale des RPE jusqu'au 31 décembre 2021	37
La sectorisation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021	38
d) La nouvelle organisation territoriale au 1 ^{er} janvier 2022	39
Cartographie de la nouvelle territorialisation	39
Constat global et enjeux au niveau des RPE	40
Partie 4 - L'enfance et la jeunesse	40
A - L'enfance	40
La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde	40
a) Les chiffres clés	41
Les enfants de 3 à 6 ans	41
Les enfants de 6 à 11 ans	42
b) L'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire	44
c) Un territoire bien doté en termes d'équipements culturels et d'équipements sportifs	45
B - La jeunesse	46
a) Les chiffres clés	46
Les jeunes allocataires CAF âgés de 12 à 25 ans	46
Le niveau de ressources des familles allocataires avec enfants de 12 à 17 ans	47
b) Le taux de scolarisation	48
c) Le taux d'emploi des 15/24 ans	49
d) La part des jeunes sans diplômes	49
e) La part de diplômés du supérieur du supérieur parmi les 15 ans et + non scolarisés	49
Constat global et enjeux au niveau des RPE	49
Volet enfance	49
Volet jeunesse	50
Partie 5 - La parentalité	50
a) Les chiffres clés	50
b) Les structures porteuses d'actions parentalité sur le territoire	51
Constats et enjeux	52

Partie 6 – l’animation de la vie sociale	52
Constats et enjeux	53
Partie 7 – l’accès aux droits et services.....	54
a) Les structures existantes en plus des CCAS communaux qui est le 1 ^{er} pourvoyeur d’information en matière d’accès aux droits et service	54
Droits et services (dont prestations) à destination des familles.....	54
Droits et services (dont prestations) à destination des personnes en recherche d’emploi	54
Accès aux services et à l’information à destination des familles	54
Accès aux services et à l’information à destination des jeunes	54
Constats et enjeux	54

Préambule

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à renforcer **l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.**

Elle s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

La plus-value d'une CTG pour le territoire de la CAPI vise essentiellement à :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Valoriser les actions conduites
- Et réduire les inégalités territoriales.

L'ensemble des parties signataires de cette première CTG ont volontairement porté leur attention sur les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et à ces services et l'animation de la vie sociale.

Par ailleurs, en juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé le projet de territoire de la CAPI avec précisant les 3 orientations stratégiques suivantes

Orientation n° 1 renforcer la cohérence et les équilibres

- ❖ **Axe 1 / Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « Est – Ouest – Centre » qui constituent des pôles d'équilibre, lesquels s'appuient sur des pôles relais et intermédiaires.**
- ❖ **Axe 2 / Des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent la préservation et la conservation des espaces naturels et agricoles.**
- ❖ **Axe 3 / Le développement du lien social devient un axe central des politiques d'aménagement et d'urbanisme en luttant contre la spécialisation sociale des territoires.**
- ❖ **Axe 4 / Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités, articulant différentes envergures d'espaces économiques.**
- ❖ **Axe 5 / La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacement**

Orientation 2 : répondre aux défis environnementaux

- ❖ **Axe 1 / Une politique de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures et bâtiments.**
- ❖ **Axe 2 / Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties prenantes.**
- ❖ **Axe 3 / La préservation des paysages, des ressources, des espaces agricoles et forestiers et de la qualité de l'air et de l'eau.**
- ❖ **Axe 4 / Une stratégie de gestion des déchets ambitieuse.**
- ❖ **Axe 5 / Une culture de gestion et prévention du risque diffusée et partagée.**

Orientation 3 : affirmer un territoire de liens et d'envies

- ❖ Axe 1 / Une démarche de **marketing et d'identité territoriale**.
- ❖ Axe 2 / **Maintenir l'attractivité** et la diversité des activités économiques.
- ❖ Axe 3 / **Une stratégie de l'habitat diversifiée**.
- ❖ Axe 4 / **Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec »**.

En **adéquation avec les orientations stratégiques du projet de territoire CAPI 2026 d'une part et l'organisation des champs d'intervention des collectivités signataires d'autre part, ce diagnostic porte essentiellement sur les services et thématiques suivants** : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits et services.

Le territoire de la CAPI

a) Les chiffres clés de la CAPI :

CAPI Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Date de création : 1 ^{er} janvier 2007		29% de la population a moins de 20 ans
	22 communes	257,51 Km ²	
	108 709 habitants en 2020		
51 000 emplois	47 086 logements		19 160 familles avec enfants Soit 44% des ménages
5 QPV et 4 QVA Soit 10% de la pop	68 124 actifs Soit 8,6% de la pop active du Département de l'Isère		23 372 allocataires CAF (au titre de la branche famille)



b) Le territoire et le contexte socio-économique :

Située au Nord du département de l'Isère, la CAPI doit son attractivité résidentielle et sa dynamique économique à la conjonction de 5 atouts majeurs :

- Une position géographique à proximité de villes régionales :
Située entre Lyon, Grenoble et Chambéry, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) est la deuxième agglomération du département de l'Isère.
- Un réseau d'infrastructures performantes le reliant à ces villes :
 - La proximité de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry ;
 - 4 gares SNCF ;
 - Autoroute **A43, D75, etc...** ;
 - **7 parkings de covoiturage et 5 stations d'autopartage.**
- Un territoire au développement équilibré et harmonieux :
 - Une cohabitation de pôles urbains et ruraux sur le territoire ;
 - 5 600 ha de zones urbanisées (22% du territoire) ;
 - 4 100 ha de forêts et milieux semi-naturels (16% du territoire) ;
 - 150 exploitations agricoles ;
 - 15 300 ha de zone agricole ou naturelle (61% du territoire).
- Une organisation urbaine originale liée à l'histoire de petites villes et à l'impulsion donnée par l'État avec la création de la Ville Nouvelle.

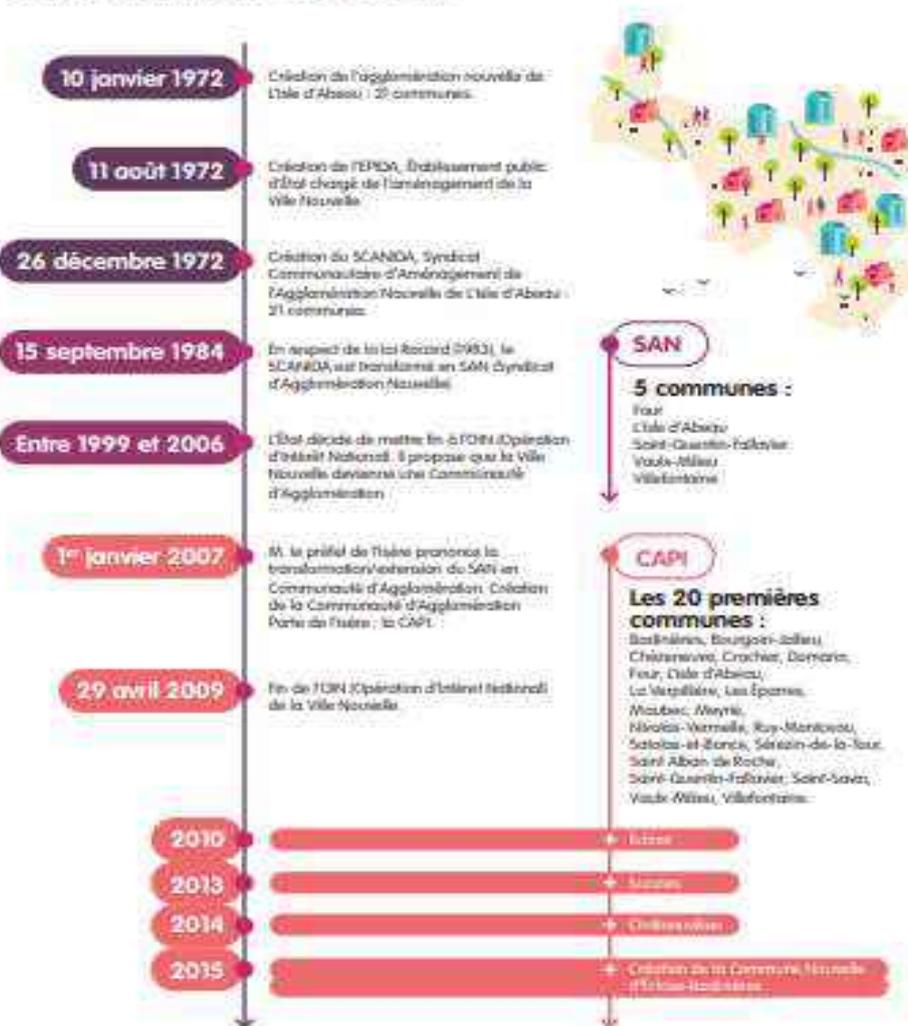
➤ Un territoire attractif économiquement :

- Rayonnement national et international (Parc international de Chesnes) ;
- Une économie diversifiée avec une dominante logistique (1^{ère} zone logistique terrestre de France) ;
- 40 **Zones d'Activités Economiques (ZAE)** (2 000 ha) ;
- 6 400 établissements ;
- Environ 51 000 emplois.
- Des secteurs clés :
 - La logistique ;
 - **L'électronique, l'informatique et les télécommunications** ;
 - La construction durable, les matériaux ;
 - La santé et pharmacie ;
 - Les énergies renouvelables.

c) **L'histoire de la CAPI :**

NOTRE HISTOIRE : DE LA VILLE NOUVELLE À LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est singulière car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées au fil du temps.



d) Les compétences de la CAPI :

NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développements économique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT

- Gestion, traitement et valorisation des déchets.

EAU

- Produire, traiter et distribuer de l'eau potable.
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

ASSANISSEMENT DES EAUX USÉES

- Collecter les eaux usées et assurer leur transit et leur traitement.
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- Collecter, traiter les eaux pluviales urbaines et participer à la protection des habitations contre les inondations.

NOS COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE, DE PARCS DE STATIONNEMENT

Reconnus d'intérêt communautaire

- Les voiries de liaison entre communes et grands pôles structurants
- Les voies de liaisons inter-quartiers
- Les voies de distribution et les voies des zones d'activités économiques, soit 350 km de chaussée.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Reconnus d'intérêt communautaire

- Le Théâtre du Vellein (scène conventionnée) ;
- Le Conservatoire Hector Berlioz CAP à rayonnement départemental ;
- La Scène de Musique Actuelle Les Abbattoirs ;
- 11 bibliothèques et médiathèques.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Reconnus d'intérêt communautaire

- 6 piscines ;
- 1 base nautique ;
- 1 golf.

ACTION SOCIALE

Reconnues d'intérêt communautaire

- 23 Crèches ;
- 5 Micro-Crèches ;
- 1 Halle-Garderie itinérante ;
- 7 Relais Petite Enfance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Prises en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire ;
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Création de zones environnementales sensibles et labellisées ;
- Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Production d'énergie renouvelable ;
- Construction durable ;
- Plan climat.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

- Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Participation au service départemental d'incendie et de secours ;
- Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

AGRICULTURE

- Soutien au maintien et au développement de l'agriculture ,
- Promotion de l'agriculture raisonnée et mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Soutien au développement supérieur en lien avec le développement économique.

DISTRIBUTION DE SERVICE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

- Diffusion de la TNT gratuite sur certains périmètres de l'ancienne Ville Nouvelle (contrat d'entretien et maintenance de ce réseau).

Un territoire hétérogène et attractif

Le territoire intercommunal est organisé des deux côtés de l'axe routier et ferroviaire Lyon-Turin et à une trentaine de kilomètres de Lyon. Il regroupe un ensemble de villes formant la deuxième agglomération du département de l'Isère, avec plus de 100 000 habitants (100 910 en 2012).

L'urbanisation, évitant les marais de la Bourbre et de Catelan (vers 215 mètres d'altitude), se situe au pied et sur les collines les plus proches.

Un paysage plus industriel se concentre dans l'ouest du territoire avec le parc d'activité de Chesnes, une des principales plates-formes logistiques de France², un centre pénitentiaire, un poste électrique, une carrière et le croisement entre plusieurs lignes de chemin de fer entre Heyrieux et Saint-Quentin-Fallavier.

Il comprend aussi une majorité de communes rurales.

Sur 22 communes, 5 ont moins de 1 000 habitants et 6 ont entre 1 000 et 2 000 habitants, toutes au sud de la vallée de la Bourbre, dans les Terres froides, pays de plateaux ou de collines.

Partie 1 - Portrait sociologique du territoire en bref

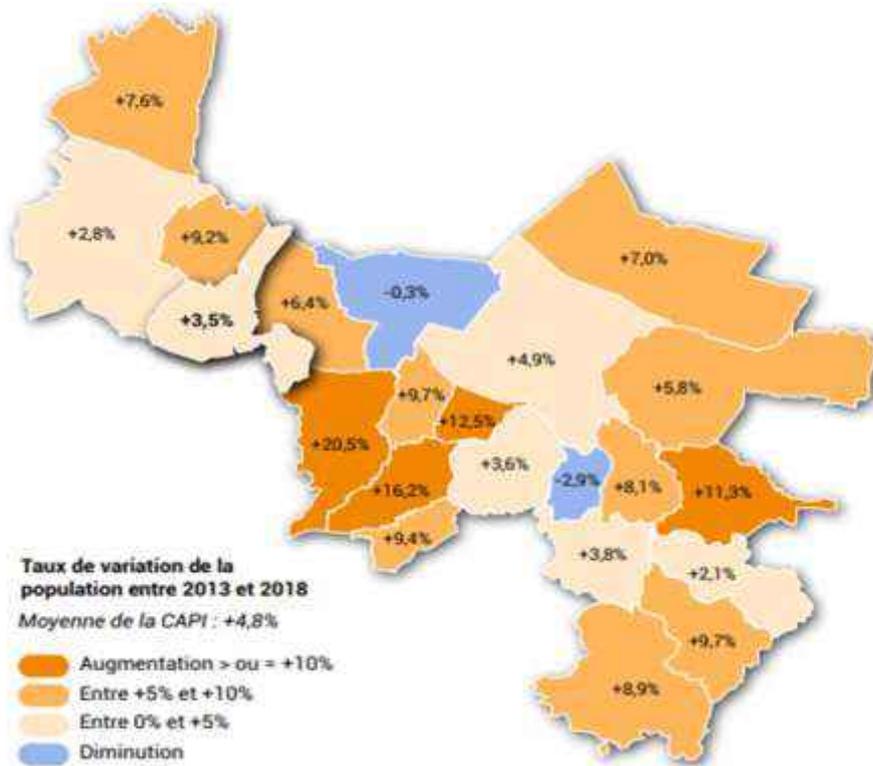
La démographie du territoire :

1- La population par commune :

Communes	Population 2018
Bourgoin-Jallieu	28 494
Châteauvilain	748
Chèzeneuve	611
Crachier	525
Domarin	1 674
Eclose-Badinières	1 438
Four	1 582
Les Éparres	979
L'Isle-d'Abeau	16 169
Maubec	1 765
Meyrié	1 024
Nivolas-Vermelle	2 649
Ruy-Montceau	4 606
Saint-Alban-de-Roche	2 056
Saint-Quentin-Fallavier	6 083
Saint-Savin	4 094
Satolas-et-Bonce	2 438
Sérézin-de-la-Tour	1 068
Succieu	733
Vaulx-Millieu	2 546
La Verpillière	7 305
Villefontaine	18 808
Population totale 2018	107 395

3 communes : Bourgoin-Jallieu, L'Isle D'Abeau, Villefontaine	63 471	59,10% de la population totale
Les autres communes	43 924	40,90% de la population totale

2- Le taux d'évolution démographique de la CAPI (2012-2018) :



Population en vigueur 01/01/2019	107 169
Evolution en valeur absolue sur 20 ans	+ 20 071
Evolution en valeur absolue sur 4 ans	+ 2 228
Evolution annuelle sur 4 ans	1%
Superficie (km ²)	248,77

(Source : Données INSEE (ALDO))

Trois communes concentrent 60% de la population :

- Bourgoin-Jallieu : 26%
- Villefontaine : 18%
- L'Isle d'Abeau : 16%

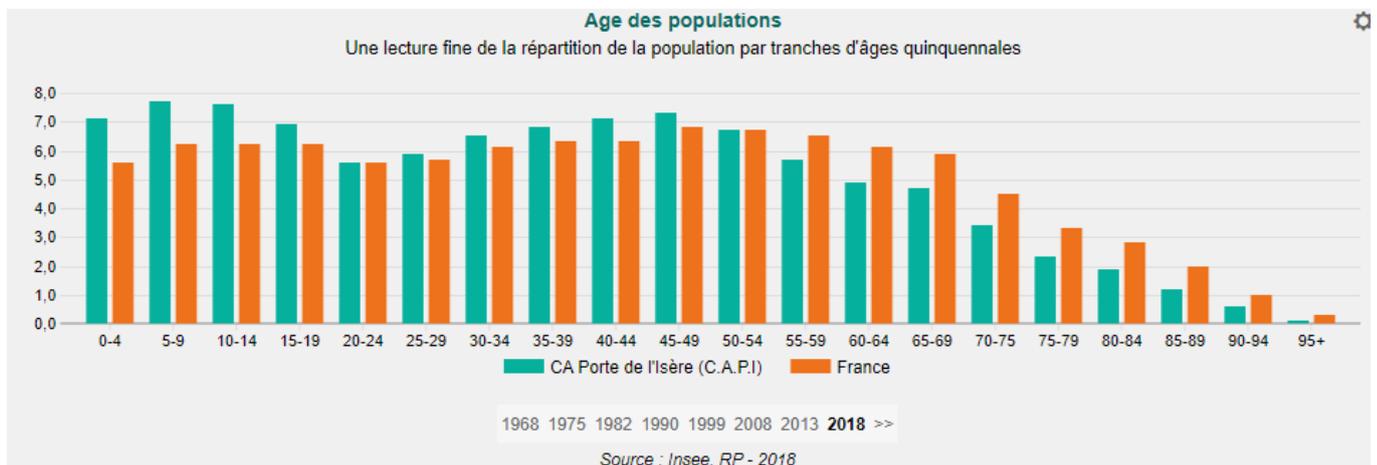
- La dynamique démographique :

	CAPI	Isère
Variation moyenne annuelle de la pop	1	0.5
Due au solde naturel	0.9	0.5
Due au solde apparent des entrées et sorties	0.1	0
Taux de natalité pour 1000 hab	14.5	12
Taux de mortalité pour 1000 hab	5.8	7.3

La dynamique démographique de la CAPI est soutenue (au-delà de la moyenne départementale).

Elle présente un taux de natalité particulièrement élevé notamment dans les villes de l'Isle d'Abeau et Villefontaine

3- La répartition de la population de la CAPI par tranches d'âges en 2018 :



4- L'indicateur de jeunesse de la CAPI :

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

2008 : 201

2013 : 170

2018 : 152

L'indicateur jeunesse au niveau du Département de l'Isère est de 107 en 2018

5- La composition des familles :

Nombre de familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans CAPI							Isère	
	2008	%	2013	%	2019	%	2019	%
Total	26 816,00	100,00	28 215,00	100,00	29 750,00	100,00	352 766,00	100,00
aucun enfant	10 378,00	38,70	11 151,00	39,50	12 062,00	40,50	167 089,00	47,40
1 enfant	6 539,00	24,40	6 577,00	23,30	6 842,00	23,00	74 749,00	21,10
2 enfants	6 266,00	23,40	6 706,00	23,80	6 846,00	23,00	77 162,00	21,90
3 enfants	2 678,00	10,00	2 783,00	9,90	2 953,00	9,90	26 606,00	7,50
4 enfants ou plus	956,00	3,60	997,00	3,50	1 048,00	3,50	7 430,00	2,10

Un bon niveau d'activités des ménages

1- Le taux d'emploi et le taux d'activité :

Activité et Emploi	Taux d'activité			Taux d'emploi			Temps partiel	
	Ensemble	H	F	Ensemble	Hommes occupés	Femmes occupées	H	F
Bièvre Isère Communauté	77,2%	79,3%	75,1%	69,1%	72,3%	65,8%	3,0%	14,6%
CA du Pays Voironnais	76,4%	78,9%	74,0%	68,8%	71,0%	66,6%	3,4%	16,1%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	76,0%	80,1%	72,1%	65,3%	70,0%	60,7%	3,2%	13,1%
CC de Bièvre Est	77,1%	79,4%	74,8%	70,1%	72,9%	67,3%	3,3%	15,1%
CC de Cœur de Chartreuse	77,6%	80,8%	74,3%	70,6%	73,8%	67,3%	3,9%	17,1%
CC de la Matheysine	73,9%	75,4%	72,4%	65,7%	66,8%	64,5%	4,4%	16,6%
CC de l'Oisans	82,1%	84,1%	79,9%	76,3%	78,6%	73,8%	5,7%	11,3%
CC des Collines du Nord Dauphiné	79,0%	80,4%	77,6%	72,7%	74,6%	70,8%	3,0%	13,3%
CC du Massif du Vercors	79,1%	81,0%	77,3%	73,8%	75,8%	71,8%	4,6%	17,9%
CC du Trièves	77,7%	79,1%	76,3%	70,4%	72,0%	68,8%	5,4%	18,2%
CC entre Bièvre et Rhône	75,0%	79,4%	70,5%	65,2%	70,6%	59,7%	3,2%	15,1%
CC Le Grésivaudan	77,6%	79,5%	75,8%	71,3%	73,2%	69,4%	3,8%	15,9%
CC Les Balcons du Dauphiné	78,3%	80,7%	75,7%	70,6%	73,8%	67,3%	2,8%	12,6%
CC Les Vals du Dauphiné	76,5%	79,5%	73,7%	68,0%	71,9%	64,1%	2,9%	14,0%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	77,8%	81,8%	73,8%	69,2%	73,5%	65,0%	2,9%	11,8%
Grenoble-Alpes Métropole	72,0%	74,3%	69,6%	62,6%	64,9%	60,3%	4,7%	15,3%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	76,8%	78,7%	74,8%	68,2%	70,8%	65,6%	4,0%	16,5%
Vienne Condrieu Agglomération	75,3%	79,1%	71,5%	66,9%	70,8%	63,0%	3,2%	13,6%
Total ISERE	75,0%	77,7%	72,4%	66,4%	69,3%	63,5%	3,9%	14,8%

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes en âge de travailler.

Les taux d'activité et d'emploi observés sur la CAPI sont sensiblement au même niveau que les moyennes départementales.

2- Les actifs par CSP :

Actifs par CSP	Part dans les actifs de 15 ans ou + ayant un emploi					
	Agriculteurs, Exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres et professions intellec. supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Bièvre Isère Communauté	2,6%	8,6%	11,9%	25,2%	26,7%	25,0%
CA du Pays Voironnais	0,9%	6,9%	21,0%	29,1%	24,2%	17,9%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	0,4%	5,6%	16,1%	27,2%	25,9%	24,8%
CC de Bièvre Est	1,2%	7,3%	13,3%	26,6%	25,7%	25,9%
CC de Cœur de Chartreuse	1,5%	8,1%	12,7%	27,6%	28,0%	22,2%
CC de la Matheysine	2,2%	8,3%	12,0%	26,6%	28,8%	22,1%
CC de l'Oisans	1,3%	12,6%	8,8%	29,3%	30,0%	18,0%
CC des Collines du Nord Dauphiné	0,9%	8,5%	18,0%	28,8%	24,1%	19,7%
CC du Massif du Vercors	2,1%	10,8%	21,1%	29,2%	24,1%	12,6%
CC du Trièves	5,7%	10,9%	13,8%	25,2%	26,3%	18,1%
CC entre Bièvre et Rhône	1,6%	7,6%	10,2%	27,7%	26,2%	26,7%
CC Le Grésivaudan	0,7%	7,0%	29,3%	28,8%	20,8%	13,5%
CC Les Balcons du Dauphiné	1,2%	8,2%	13,4%	28,6%	23,9%	24,7%
CC Les Vals du Dauphiné	1,6%	8,3%	12,5%	27,1%	25,3%	25,2%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	0,3%	7,2%	11,4%	27,7%	27,0%	26,5%
Grenoble-Alpes Métropole	0,1%	5,2%	26,4%	27,6%	26,0%	14,7%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	3,4%	7,9%	13,2%	26,7%	25,5%	23,3%
Vienne Condrieu Agglomération	0,7%	7,4%	17,3%	30,6%	24,1%	19,9%
Total ISERE	0,9%	6,7%	20,0%	27,9%	25,2%	19,3%

Plus de 50% des actifs de la CAPI sont des employés et ouvriers soit un niveau supérieur à la moyenne départementale.

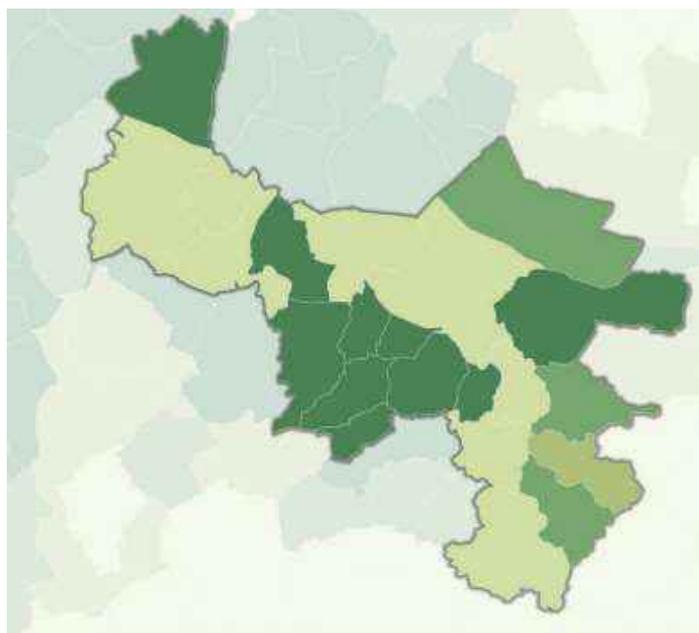
Cette répartition de la population active par CSP est à mettre en miroir avec le niveau de revenu fiscal moyen des foyers fiscaux.

Le niveau de ressources des ménages

1- Le profil fiscal de la population :

Revenu fiscal	Nb de foyers fiscaux	Foyers fiscaux non imposables		Revenu fiscal moyen	Foyers fiscaux déclarant		Foyers fiscaux déclarant	
		Nombre	En %		- de 12 000€	En %	+de 30 001€	En %
Bièvre Isère Communauté	29 708	17 328	58,33%	25 082 €	2 623	8,83%	2 405	8,10%
CA du Pays Voironnais	53 012	26 905	50,75%	29 248 €	9 947	18,76%	15 022	28,34%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	57 130	32 404	56,72%	25 422 €	13 460	23,56%	13 520	23,67%
CC de Bièvre Est	11 767	6 473	55,01%	26 918 €	1 537	13,06%	2 395	20,35%
CC de Cœur de Chartreuse	6 724	3 856	57,35%	24 861 €	822	12,22%	688	10,23%
CC de la Matheysine	11 266	6 493	57,63%	23 647 €	1 044	9,27%	617	5,48%
CC de l'Oisans	6 404	3 239	50,58%	26 195 €	690	10,77%	919	14,35%
CC des Collines du Nord Dauphiné	12 967	5 879	45,34%	31 655 €	1 723	13,29%	4 319	33,31%
CC du Massif du Vercors	6 827	3 254	47,66%	30 368 €	1 156	16,93%	2 072	30,35%
CC du Trièves	5 681	3 276	57,67%	25 259 €	ND	NS	ND	NS
CC entre Bièvre et Rhône	36 758	21 224	57,74%	24 997 €	6 080	16,54%	5 809	15,80%
CC Le Grésivaudan	54 673	23 346	42,70%	36 843 €	7 613	13,92%	19 873	36,35%
CC Les Balcons du Dauphiné	40 435	21 465	53,09%	28 278 €	4 792	11,85%	7 132	17,64%
CC Les Vals du Dauphiné	33 625	19 229	57,19%	25 745 €	5 460	16,24%	5 762	17,14%
CC LYSED	14 456	8 009	55,40%	26 625 €	2 881	19,93%	3 877	26,82%
Grenoble-Alpes Métropole	248 065	125 470	50,58%	27 731 €	62 307	25,12%	72 154	29,09%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	25 522	15 096	59,15%	24 842 €	3 324	13,02%	2 660	10,42%
Vienne Condrieu Agglo	39 108	20 646	52,79%	27 698 €	9 082	23,22%	10 487	26,82%
Total ISERE	694 145	363 540	52,37%	27 878 €	163 210	23,51%	222 607	32,07%

La part des foyers fiscaux :



Part des foyers fiscaux imposés en 2018

Moins de 48% 51% à 55% Données non disponibles
 48% à 51% Plus de 55%

0 2 km

2- Le revenu fiscal moyen par foyer fiscal :

Communes	Revenu fiscal moyen (2018)
Villefontaine	22,03678021
Bourgoin-Jallieu	22,61052782
Saint-Quentin-Fallavier	23,55030949
L'Isle-d'Abeau	24,93273582
La Verpillière	25,38084479
Les Éparres	27,38940351
Nivolas-Vermelle	28,32235753
Éclose-Badinières	28,45101475
Châteauvilain	29,75986436
Vaulx-Milieu	31,13999703
Succieu	32,36958355
Saint-Savin	32,81309569
Crachier	34,00985263
Satolas-et-Bonce	34,45168386
Domarin	34,53966199
Sérézin-de-la-Tour	34,84706178
Chèzeneuve	36,5400559
Four	36,98262486
Saint-Alban-de-Roche	38,19479204
Ruy-Montceau	38,98085502
Maubec	39,85969206
Meyrié	41,90412186

3- Nombre d'allocataires par communes :

COMMUNES	DONNEES GENERALES		
	NB TOTAL ALLOCATAIRES		PERSONNES COUVERTES
	Nbre	%	
Bourgoin-Jallieu	7 138	42,49	16 801
Châteauvilain	103	30,56	337
Chèzeneuve	85	28,81	295
Crachier	75	29,88	251
Domarin	253	33,47	756
Eclose-Badinières	207	30,90	670
Four	261	31,18	837
La Verpillière	1 584	37,50	4 224
Les Eparres	173	33,86	511
L'Isle d'Abeau	4 019	34,73	11 573
Maubec	280	30,77	910
Meyrié	155	30,94	501
Nivolas-Vermelle	497	34,73	1 431
Ruy-Montceau	654	31,58	2 071
Saint-Alban-de-Roche	314	34,02	923
Saint-Quentin-Fallavier	1 090	35,96	3 031
Saint-Savin	643	31,75	2 025
Satolas-et-Bonce	392	31,26	1 254
Sérezin-de-la-Tour	160	28,78	556
Succieu	100	31,15	321
Vaulx-Milieu	412	34,05	1 210
Villefontaine	4 777	35,80	13 343
TOTAL CAPI	23 372	36,62	63 831
TOTAL DEPARTEMENT 38	263 135	39,97	658 317

Le nombre d'allocataires CAF représente 58,72% de la population de la CAPI (52,16% en Isère)

4- Les allocataires CAF sous le seuil de bas revenu :

Sont considérés comme ménages à bas revenus ceux qui perçoivent moins de 60 % du revenu par unité de consommation médian (soit moins de 12 672 €/an)

ALLOCATAIRES CAF SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS	Population 2019	Part de la pop de l'Isère	Allocataires à bas revenu*	Population couverte à bas revenu	Part dans la pop de l'EPCI	Part dans la population couverte CAF
Bièvre Isère Communauté	54 727	4,25%	1 985	4 856	8,87%	18,2%
CA du Pays Voironnais	93 573	7,26%	4 094	9 161	9,79%	19,8%
CA Porte de l'Isère (CAPI)	107 395	8,33%	6 541	17 127	15,95%	27,0%
CC de Bièvre Est	22 261	1,73%	694	1 643	7,38%	14,6%
CC de Cœur de Chartreuse	17 045	1,32%	420	862	5,06%	16,4%
CC de la Matheysine	18 956	1,47%	869	1 835	9,68%	22,1%
CC de l'Oisans	10 662	0,83%	431	962	9,02%	22,3%
CC des Collines du Nord Dauphiné	24 965	1,94%	540	1 178	4,72%	10,0%
CC du Massif du Vercors	11 839	0,92%	409	832	7,03%	15,8%
CC du Trièves	10 103	0,78%	428	871	8,62%	20,5%
CC entre Bièvre et Rhône	67 971	5,27%	3 383	8 801	12,95%	25,4%
CC Le Grésivaudan	101 729	7,89%	2 782	5 967	5,87%	12,3%
CC Les Balcons du Dauphiné	76 630	5,94%	2 485	5 840	7,62%	15,3%
CC Les Vals du Dauphiné	62 888	4,88%	2 593	6 553	10,42%	20,6%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	28 608	2,22%	1 173	3 130	10,94%	18,9%
Grenoble-Alpes Métropole	445 059	34,52%	30 212	64 597	14,51%	26,7%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	44 327	3,44%	1 870	4 195	9,46%	20,0%
Vienne Condrieu Agglomération	90 357	7,01%	4 089	10 026	11,10%	26,2%
Total ISERE	1 289 095		64 998	148 436		22,6%

La part d'allocataires CAF de la CAPI qui sont sous le seuil de bas revenu est particulièrement élevé sur le territoire.

27% de la population de la CAPI bénéficiaire d'allocations de la CAF vivent dans des ménages dits à bas revenu.

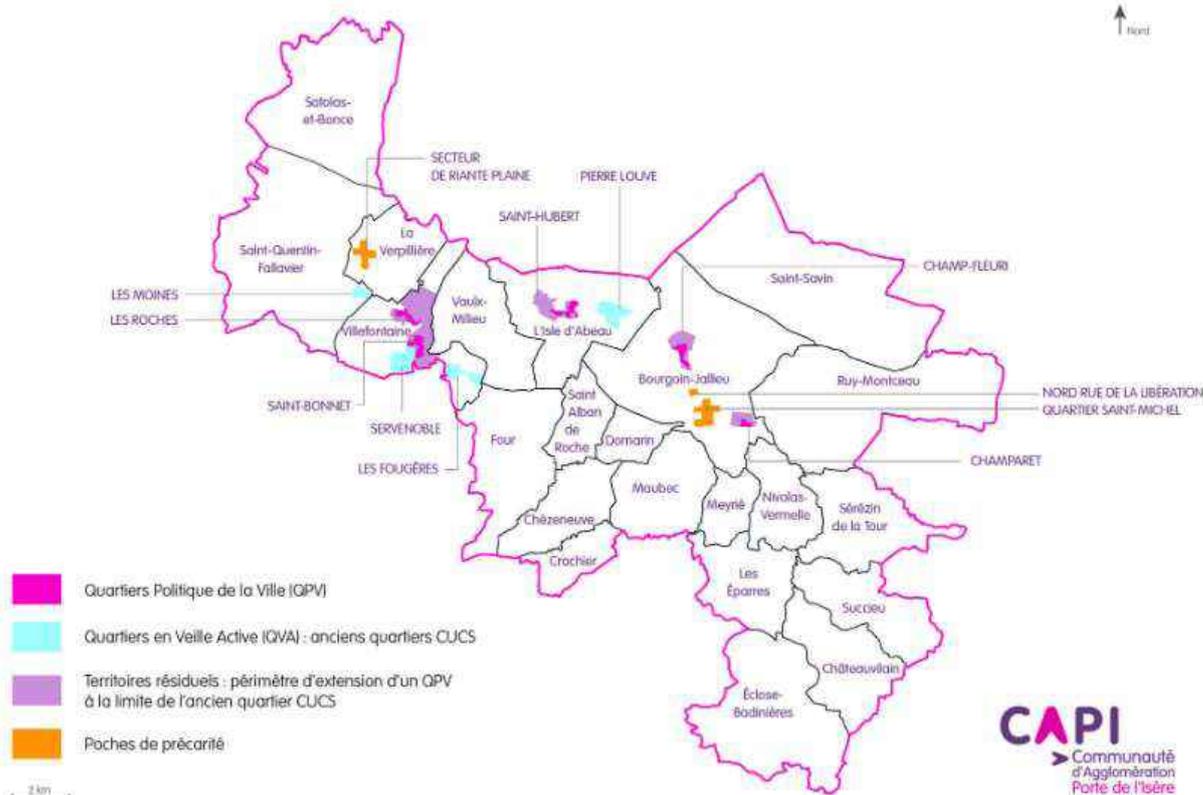
5- Le taux de pauvreté :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Le **taux de pauvreté de la CAPI est de 14 (Département de l'Isère : 11,30)**.

- Bourgoin-Jallieu : 19
- L'Isle d'Abeau : 17
- La Verpillière : 12
- Saint-Quentin Fallavier : 9
- Villefontaine : 21

6- Focus sur les territoires politique de la vie :



Cartographie des territoires en politique de la ville

Les quartiers du contrat de ville

→ 5 Quartiers prioritaires en Politique de la Ville (QPV) :

Champfleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu, **Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau**, **Saint-Bonnet** et **Les Roches à Villefontaine** ;

→ 4 Quartiers en « Veille Active » (QVA) :

Pierre Louve à L'Isle d'Abeau, **Servenoble et les Fougères à Villefontaine**, **Les Moines à Saint-Quentin-Fallavier** ;

→ 3 poches de précarité :

Bourgoin-Jallieu centre, avec 2 secteurs (Saint-Michel et la partie nord de la rue de la Libération) et le secteur de Riante-Plaine à La Verpillière

3 piliers et 4 axes transversaux structurent le contrat de ville

- 1^{er} pilier : Développement économique et emploi ;
- 2^e pilier : Cadre de vie et renouvellement urbain/habitat ;
- 3^e pilier : Cohésion sociale (éducation, culture, sport, santé, prévention) ;
- Axes transversaux : **la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité homme/femme, la laïcité et le développement durable.**

Constats globaux et enjeux :

Globalement, la population connaît une croissance soutenue essentiellement par un solde naturel élevé (taux de natalité supérieur à la moyenne départementale).

La part de jeunes de moins de 20 ans est particulièrement élevée.

60% des familles Capiséroises ont 1 enfant ou plus âgé de moins de 25 ans.

Les communes composant la vallée urbaine hébergent près de 80% de la population.

Le taux d'activité est comparable au taux moyen du Département avec une forte proportion d'emplois ouvriers et employés.

Les ménages d'ouvriers résidant sur la CAPI sont en effet sur-représentés (25 % du total des ménages).

Cela explique en partie un revenu net imposable moyen des foyers fiscaux inférieur de 13 % par rapport à la Métropole Lyonnaise.

Notons également que le niveau de ressources fiscales des familles est relativement contrasté avec une forte **concentration de foyers à bas revenus dans les communes de la vallée urbaine et des familles disposant d'un niveau de ressources moyen à élevé dans les communes plus rurales.**

Ces constats induisent des besoins en termes de services de proximité important et donc un niveau de services à destination des jeunes de moins de 20 ans à adapter à cette typologie de population.

Partie 2 - CAPI 2026 - La structuration territoriale de la CAPI

L'orientation n° 1 de CAPI 2026 vise à renforcer la cohérence et les équilibres du territoire.

L'histoire particulière de la CAPI a marqué l'urbanisme de son territoire en polarisant les zones d'activités et de services sur quelques communes.

Cette orientation a donc pour objectif de renforcer la cohérence et travailler sur **l'équilibre de son organisation** à travers 5 axes.

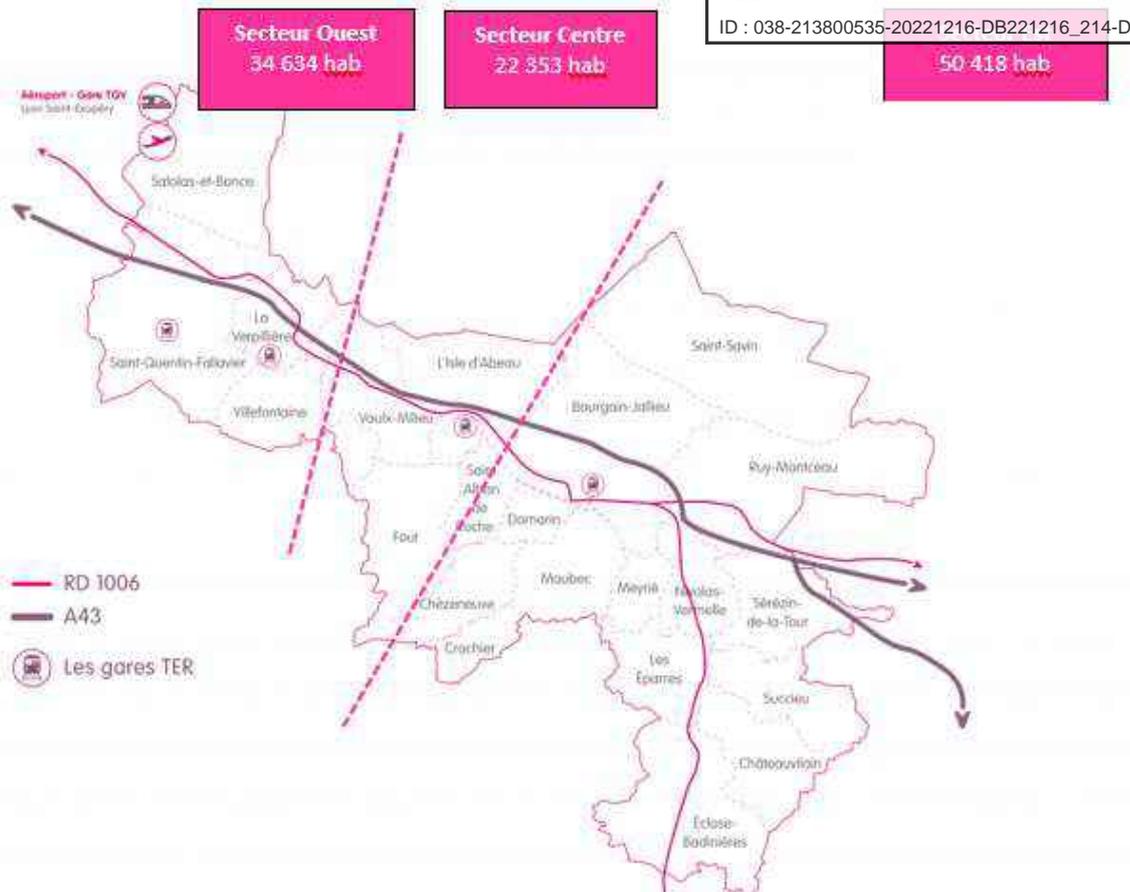
❖ Axe 1 :

Un **territoire organisé autour d'un système de 3 secteurs** : Est-Ouest-Centre qui constituent des pôles d'équilibre, lesquels s'appuient sur des pôles relais et intermédiaires...pour organiser une équité de services à la population par secteur, en passant par la reconquête d'une mixité fonctionnelle, le déploiement d'une offre diversifiée de mobilité sur l'ensemble du territoire et une meilleure articulation entre les modes de transport.

Actions :

- Elaborer un schéma de services des politiques publiques à l'échelle territoriale pour la petite enfance, la culture et le sport
- Elaborer un plan des mobilités
- Consolider l'armature urbaine avec le NPNRU de Villefontaine et de l'Isle d'Abeau

Cette orientation stratégique vise à poser une nouvelle structuration de l'offre de service à la population par bassins de vie schématisé comme suit pour la présente convention.



Partie 3 - La petite enfance

1-La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde

a) Les données démographiques :

Le taux de natalité de la CAPI observé entre 2013 et 2018 est de 14,60% (12,20% en Isère et 11,8% en France)

Le taux de natalité =

Nombre annuel de naissances

Et la population totale moyenne sur une période et dans un territoire donné.

La population d'enfants de moins de 3 ans est de 4 196 enfants (chiffres 2020),

Population d'enfants de moins de 3 ans sur le secteur Ouest de la CAPI

Communes	Pop 2020	Enfants de moins de 3 ans	Pop - 3 ans/pop globale
Villefontaine	18 999	834	4,39%
La Verpillière	7 313	263	3,60%
Saint-Quentin-Fallavier	6 169	172	2,79%
Satolas-et-Bonce	2 446	90	3,68%
Total secteur Ouest	34 927	1 359	3,89%

Communes	Pop 2020	Enfants de moins de 3 ans	Pop - 3 ans/pop globale
L'Isle d'Abeau	16 405	840	5,12%
Four	1 524	63	4,13%
Vaulx-Milieu	2 582	59	2,29%
Saint-Alban-de-Roche	2 038	56	2,75%
Total secteur Ouest	22 549	1 018	4,51%

Communes	Pop 2020	Enfants de moins de 3 ans	Pop - 3 ans/pop globale
Bourgoin-Jallieu	29 024	1 087	3,75%
Saint-Savin	4 156	143	3,44%
Ruy-Montceau	4 631	130	2,81%
Nivolas-Vermelle	2 702	84	3,11%
Maubec	1 806	69	3,82%
Domarin	1 697	52	3,06%
Eclose-Badinières	1 462	51	3,49%
Sérezin-de-la-Tour	1 088	42	3,86%
Les Eparres	1016	41	4,04%
Meyrié	1 035	35	3,38%
Châteauvilain	728	23	3,16%
Chèzeneuve	609	22	3,61%
Succieu	756	21	2,78%
Crachier	523	19	3,63%
Total secteur Est	51 233	1 819	3,55%

La population d'enfants de moins de 3 ans représente 3,91% de la population du territoire (de 3,55% sur le secteur Est à 4,51% sur le centre de la CAPI).

Une démographie des moins de 3 ans contrastée au niveau du territoire avec une forte dynamique sur le **secteur centre identifiée sur les communes de l'Isle d'Abeau et de Four.**

5 communes (Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, l'Isle d'Abeau, la Verpillière et Saint-Quentin) hébergent 76% des moins de 3 ans de la CAPI ; un chiffre en proportion à la population globale.

b) La cellule familiale :

13% des familles d'enfants de moins de 3 ans sont des familles monoparentales.

Les 4 196 enfants de moins de 3 ans vivant sur le territoire de la CAPI grandissent au sein de 3 812 familles dont 497 d'entre elles sont des familles monoparentales soit **13,04%**.

Le nombre de familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans est particulièrement important dans les communes urbaines ainsi que leur progression.

Communes	La cellule familiale des moins de 3 ans			
	Nb Familles avec enfants de moins de 3 ANS	Nb familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ANS	Nb de couples avec enfant de moins de 3 ans	Taux de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans
Bourgoin-Jallieu	985	168	817	17,06%
Châteauvilain	21	1	20	4,76%
Chèzeneuve	21	0	21	0,00%
Crachier	19	0	19	0,00%
Domarin	50	4	46	8,00%
Eclose-Badinières	49	2	47	4,08%
Four	59	2	57	3,39%
La Verpillière	244	29	215	11,89%
Les Eparres	40	5	35	12,50%
L'Isle d'Abeau	752	108	644	14,36%
Maubec	62	4	58	6,45%
Meyrié	32	2	30	6,25%
Nivolas-Vermelle	77	7	70	9,09%
Ruy-Montceau	117	10	107	8,55%
St-Alban-de-Roche	50	4	46	8,00%
St Quentin Fallavier	159	11	148	6,92%
Saint-Savin	129	7	122	5,43%
Satolas-et-Bonce	80	3	77	3,75%
Sérezin-de-la-Tour	39	2	37	5,13%
Succieu	19	0	19	0,00%
Vaulx-Milieu	54	8	46	14,81%
Villefontaine	754	120	634	15,92%
Total	3812	497	3315	13,04%

c) Le niveau de ressources des familles avec enfants de moins de 3 ans :

Communes du secteur Ouest	Familles avec enfants de - de 3 ANS	Familles avec enfants de - de 3 ANS à bas revenus	
		Nbre	%
La Verpillière	244	47	19,26
Saint-Quentin-Fallavier	159	33	20,75
Satolas-et-Bonce	80	NS	
Villefontaine	754	291	38,59
TOTAL CAPI	3 812	995	26,10
TOTAL DEPARTEMENT 38	35 847	7418	20,69

Communes	Familles avec enfants de - de 3 ANS	Familles avec enfants de - de 3 ANS à bas revenus	
		Nbre	%
Four	59	NS	
L'Isle d'Abeau	752	224	29,79
Saint-Alban-de-Roche	50	6	12,00
Vaulx-Milieu	54	9	16,67
TOTAL CAPI	3 812	995	26,10
TOTAL DEPARTEMENT 38	35 847	7 418	20,69

Communes	Familles avec enfants de - de 3 ANS	Familles avec enfants de - de 3 ANS à bas revenus	
		Nbre	%
Bourgoin-Jallieu	985	348	35,33
Châteauvilain	21	0	0,00
Chèzeneuve	21	NS	NS
Crachier	19	0	0,00
Domarin	50	5	10,00
Eclose-Badinières	49	NS	NS
Les Eparres	40	NS	NS
Maubec	62	7	11,29
Meyrié	32	NS	NS
Nivolas-Vermelle	77	11	14,29
Ruy-Montceau	117	7	5,98
Saint-Savin	129	7	5,43
Sérézin-de-la-Tour	39	0	0,00
Succieu	19	0	0,00
TOTAL CAPI	3 812	995	26,10
Total Département de l'Isère	35 847	7 418	20,69

d) Composition familiale et taux d'emploi des familles avec enfants de moins de 3 ans :

4 196 enfants de moins de 3 ans dans 3 812 familles

3 812 familles

Dont 3 515 couples

- Pour **51% d'entre eux, les 2 membres ont un emploi**
- Et pour **77% d'entre eux, 1 des membres au moins a un emploi.**

Et 497 familles monoparentales (33% d'entre elles ont une activité professionnelle).

On estime, **sur la base du critère uniquement de l'emploi des familles**, que le besoin de mode de garde sur le territoire lié à l'activité professionnelle des familles de l'ordre de 2 304 places.

On observe de plus en plus, une adaptation des familles au niveau de leur activité professionnelle faute de mode de garde répondant à leur besoin.

Ce constat est d'autant plus marqué dans un contexte économique soutenu et d'une offre de moyens de garde fragile voir en réduction en matière d'accueil individuel (voir ci-dessous).

Constat global et enjeux :

La population d'enfants de moins de 3 ans est importante à la CAPI (supérieur aux moyennes nationales et départementales).

Ces enfants vivent majoritairement au sein **d'une cellule familiale comprenant 2 parents dont la plupart ont une activité professionnelle.**

Toutefois plus d'un quart de ces familles ont un niveau de ressources modeste (bas revenus), une proportion supérieure à la moyenne départementale. Ce taux est particulièrement élevé dans les 3 plus grosses communes urbaines (Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau et Villefontaine).

Le territoire montre une hétérogénéité de familles en termes de ressources et d'emploi avec :

- Un nombre important de familles dans les communes **périphériques à la trame urbaine disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne avec un taux d'activité professionnelle élevé** (fort taux de CSP ++)
- Des familles en nombre sur les 5 communes urbaines dont un au moins des 2 parents exercent une activité professionnelle et disposent **d'un niveau de ressources moyen**
- Enfin, un nombre important de familles à bas revenu comprenant en son sein, une forte proportion de familles monoparentales.

2- La capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CAPI

a) Les différents modes d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans :

Les accueils permanents sont les suivants :

- Les **EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant)** qui peuvent être publics et privés ;
- Les jardins d'enfants qui sont des structures qui accueillent des enfants de 2 à 6 ans. Ceux qui accueillent des enfants de 2 à 3 ans sont appelés jardins d'éveil avec un fonctionnement proche de celui d'une crèche ;
- Les assistants maternels ;
- Les assistants parentaux ou garde à domicile. Ce professionnel prend en charge les enfants au domicile de leurs parents dans la journée. Il peut s'occuper des enfants d'un même foyer ou être employé par deux familles (garde partagée) ;
- Et les écoles maternelles.

b) Les chiffres clés :

- Accueil individuel auprès des assistants maternels

Nb théorique au 1/1/2018 : 1 850 places pour les enfants de moins de 3 ans

Nb théorique au 1/1/2022 : 1 470 places les enfants de moins de 3 ans

- Accueil collectif

CAPI : 16,49 places pour 100 enfants de moins de 3 ans – sur le territoire de la CAPI : 692 (public, privé et associative)

France : 20,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

- Taux de couverture du jeune enfant

Le taux de couverture ou la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans =

Nb d'enfants de moins de 3 ans

Nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans (EAJE, assistants maternels, garde à domicile et école maternelles)

- ⇒ France : 59,8
- ⇒ Isère : 70
- ⇒ CAPI : 65,8

c) L'accueil individuel sur le territoire de la CAPI :

En France, l'offre d'accueil chez les assistantes maternelles demeure la plus importante parmi les modes d'accueil formel.

Depuis 2014, une diminution est observée au niveau national avec une aggravation de ce phénomène depuis la crise sanitaire.

Au niveau de la CAPI, cette érosion est également constatée, quasiment sur l'ensemble des communes.

Entre 2018 et 2020, la réduction de professionnel(le)s est de 103 assistants maternels représentant une perte théorique de plus de **300 places alors que la population d'enfants de moins de 3 ans est quasi stationnaire** (4 223 enfants en 2018 et 4196 en 2020)

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2022, la baisse est quasiment la même.

Nombre d'assistants maternels	2018	2019	2020	2021	2022	EvoI 2018/2022
Total secteur Est	408	392	385	378	345	-15,44%
Total secteur Ouest	317	280	272	248	245	-22,71%
Total secteur Centre	236	222	201	187	174	-26,27%

Cette situation concerne la plupart des communes ; elle est toutefois plus marquée dans les communes urbaines.

Évolution de la population d'assistant(e) maternel(le)s :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2018/2022
BOURGOIN-JALLIEU	197	186	180	170	152	-22,84%
CHATEAUVILAIN	6	7	6	6	6	0,00%
CHEZENEUVE	2	3	3	3	3	50,00%
CRACHIER	5	5	5	4	3	-40,00%
DOMARIN	17	19	17	17	12	-29,41%
ECLOSE-BADINIERES	15	15	16	17	17	13,33%
LES EPARRES	8	6	5	6	6	-25,00%
SUCCIEU	7	7	8	7	6	-14,29%
MAUBEC	16	18	18	17	14	-12,50%
MEYRIE	12	12	14	14	12	0,00%
NIVOLAS-VERMELLE	22	20	20	22	22	0,00%
RUY MONTCEAU	42	42	39	41	39	-7,14%
SAINT-SAVIN	47	41	43	43	43	-8,51%
SEREZIN-DE-LA-TOUR	12	11	11	11	10	-16,67%
Total secteur Est	408	392	385	378	345	-15,44%

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER	45	42	40	42	44	-2,22%
LA VERPILLIERE	57	49	47	41	37	-35,09%
SATOLAS-ET-BONCE	33	30	29	27	26	-21,21%
VILLEFONTAINE	182	159	156	138	138	-24,18%
Total secteur Ouest	317	280	272	248	245	-22,71%

FOUR	14	15	15	13	14	0,00%
L'ISLE-D'ABEAU	174	163	143	134	124	-28,74%
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	23	18	18	16	14	-39,13%
VAULX-MILIEU	25	26	25	24	22	-12,00%
Total secteur Centre	236	222	201	187	174	-26,27%

d) L'accueil collectif sur le territoire de la CAPI :

Secteurs de la CAPI	Ouest	Centre	Est	Total
Accueil collectif public	188	135	112	435
Accueil collectif privé	87	60	90	237
Accueil collectif associatif (Pirouette)	20	0	0	20
Total	295	195	202	692

Au 1^{er} janvier 2020, la CAPI compte sur son territoire 692 places d'accueil collectif dont 62,86% sont gérées par la CAPI.

Depuis 2020, la CAPI a engagé une démarche de dialogue avec les opérateurs privés avec plusieurs objectifs :

- Identifier les projets et les faire évoluer le cas échéant pour une meilleure adéquation de l'offre et du besoin
- Améliorer la procédure de délivrance de l'avis d'opportunité préalable à leur installation
- Partager les enjeux démographiques, économiques, fonciers et territoriaux de la CAPI pour faciliter la réalisation des projets
- Accroître l'offre d'accueil collectif du territoire notamment sur la partie Est du territoire.

A cet effet, la CAPI souhaite créer une cellule de dialogue avec les porteurs de projet associant la PMI et la CAF de l'Isère.

e) L'accueil théorique du jeune enfant sur le territoire de la CAPI :

- Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil individuel

a : nombre d'AM

b : nombre d'AM en activités = nombre d'AM X 72%

c : nombre de places potentielles de garde d'enfants de moins de 6 ans : 3,3 enfants

d : dont places pour enfants de moins de 3 ans : 81%

Exemple :

Nb d'assistants maternels agréés par la PMI	1 000,00
Dont nb d'AM en exercice auprès des particuliers (72%)	720,00
Nb de places potentielles auprès AM en exercice de moins 6 ans (3,3 enfants)	2 376,00
Dont places potentielles pour des enfants de moins de 3 ans	1 924,56

- Capacité théorique d'accueil individuel de la CAPI (par bassin territorial)

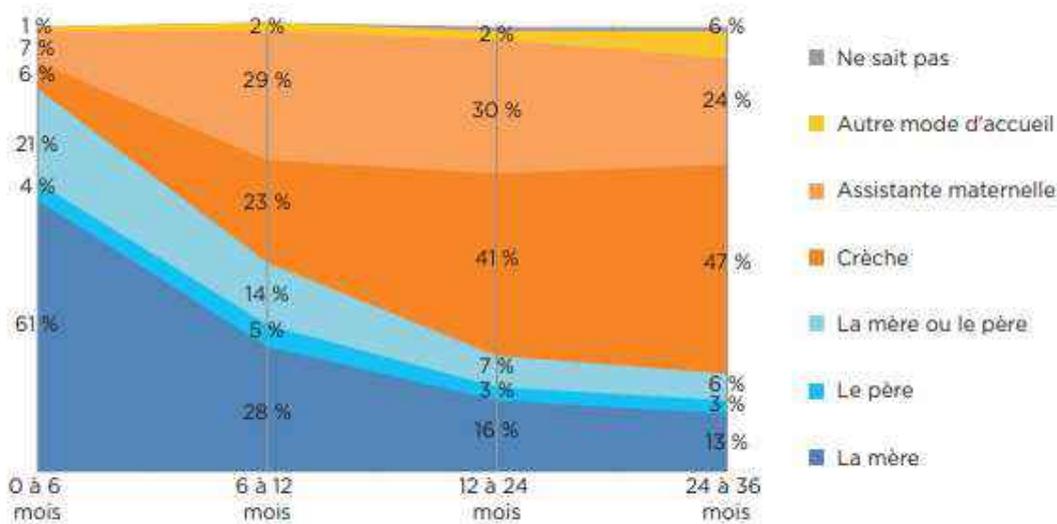
Bassin territorial	Nb d'AM agréés	Nb de place potentielles pour enfants de - de 3 ans
Ouest	245	472
Centre	174	335
Est	345	664
Total	764	1 470

Modes d'accueil	Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants			Nb théorique de places d'accueil du jeune enfant en 2021 sur le territoire de la CAPI
	France	Isère	CAPI	
	2019	2021	2021	
Nb de places pour 100 enfants	59,8	69,3	53,28%	2 236
Place auprès des AM et Garde à domicile	37,9	43,8	47,55%	1 470
Accueil collectif	20,9	22,9	16,15%	672
École maternelle	1	2,6	2.24%	94

f) Adéquation entre souhaits des familles et recours à un mode de garde :

Les souhaits des familles **évoluent en fonction de l'âge des enfants...**

MODE D'ACCUEIL JUGÉ COMME LE PLUS ADAPTÉ À L'ENFANT SELON SON ÂGE



Source : TMO-régions - enquête baromètre petite enfance, octobre 2019.

Lecture : lorsque l'enfant est âgé de 0 à 6 mois, 61% des familles estiment que le mode d'accueil le plus adapté à leur enfant est la garde par la mère, 4% considèrent que c'est le père, 21% que c'est la mère ou le père indifféremment, 6% que c'est la crèche, 7% que c'est l'assistante maternelle et 1% un autre mode d'accueil.

.... et la réalité des capacités d'accueil

Lorsque leur enfant est âgé de 6 mois à 1 an, environ la moitié des parents (51 %) se chargent eux-mêmes de garder leur enfant, 29 % le confient à une assistante maternelle, 22 % utilisent une crèche collective, 8 % font appel à un membre de leur famille et seulement 2 % ont recours à une garde à domicile

Cette répartition est très sensible à la caractéristique des familles (couples, mono parentales...) et à leur niveau d'activités (actif, non actif...)

La satisfaction des familles vis-à-vis du mode d'accueil utilisé s'avère très forte puisque 90 % des familles se déclarent satisfaites.

Elle est logiquement plus marquée chez les familles utilisant la solution à laquelle elles aspiraient : **94 %** sont satisfaites.

Mais les familles qui n'ont pas pu recourir au mode d'accueil qu'elles souhaitaient se disent aussi satisfaites, pour près des trois quarts d'entre elles (73 %), de la solution qu'elles utilisent.

... **et** finalement une adéquation entre souhaits et recours

À la naissance de leur enfant, les familles interrogées ont une préférence pour l'accueil collectif : **32 %** d'entre elles espéraient pouvoir l'utiliser.

Ensuite, **29 %** des familles souhaitaient elles-mêmes garder leur enfant, **23 %** envisageaient de faire appel à une assistante maternelle et **30 %** n'exprimaient aucune attente en particulier.

En confrontant les souhaits initiaux des familles aux solutions auxquelles elles ont recours, il ressort que **85 %** des familles utilisent le mode d'accueil qu'elles souhaitaient.

Cette adéquation diffère selon le mode d'accueil souhaité.

La quasi-totalité (**99 %**) des familles qui souhaitaient garder elles-mêmes leur enfant a pu le faire.

En revanche, l'adéquation est inférieure pour les familles qui désiraient confier leur enfant à un EAJE : **49 %** d'entre elles recourent effectivement à ce mode d'accueil.

En comparaison, les tensions sont moindres concernant l'accueil par une assistante maternelle : **77 %** des familles qui souhaitaient ce mode d'accueil ont pu l'obtenir. Ce taux ne fait que baisser néanmoins.

g) Identification des besoins théoriques de la CAPI à l'aide des tendances nationales :

De manière générale, en France, la crise sanitaire de la Covid-19 a peu modifié les souhaits, les recours et l'organisation parentale en matière de prise en charge des enfants âgés de 6 mois à 1 an.

En 2021, la crèche reste le mode d'accueil le plus souhaité (par **34 %** des parents) bien que seulement **23 %** déclarent l'utiliser effectivement.

31 % des familles confient leur enfant à une assistante maternelle et **47 %** le gardent elles-mêmes.

La crise sanitaire a peu modifié ces pratiques.

Notons toutefois qu'une évolution est perçue dans les crèches de la CAPI concernant l'utilisation du service avec une utilisation moindre (en termes de nombre de jours et / ou d'amplitudes horaires).

	Nb enfants	Application des recours identifiés sur la base des tendances nationales		
		Parents	EAJE	Assistantes maternelles
	0-3 ans			
	32%	47%	23%	30%
Bassin Ouest	1 359	639	313	408
Bassin Centre	1 018	478	234	305
Bassin Est	1 819	855	418	546
Total	4 196	1 972	965	1 259
Total en mode de garde individuel et collectif	2 224 places d'accueil individuel et collectif			

h) Identification de la **couverture des besoins par les capacités d'accueil**

Bassin territorial	Nb enfants moins de 3 ans	Accueil individuel			Accueil collectif			Écart total
		Recours théorique	Capacité d'accueil	Écart	Recours théorique	Capacité d'accueil	Écart	
Ouest	1 359	408,00	472,00	64	313	295	-18	46
Centre	1 018	305,00	335,00	30	234	195	-39	-9
Est	1 819	546,00	664,00	118	418	202	-216	-98
total	4 196	1 259	1 471	212	965	692	-273	-61

Constat global et enjeux

Globalement, un niveau de couverture du besoin en mode de garde **satisfaisant à l'échelle de la CAPI** et d'un point de vue purement numérique.

Cet équilibre est essentiellement assuré par l'offre d'accueil individuel qui n'est pas forcément accessible financièrement par la plupart des familles de la CAPI.

Cet équilibre global ne doit pas cacher les déséquilibres entre bassin territorial avec un fort déficit de places **d'accueil collectif sur la partie Est de la CAPI.**

Notons par ailleurs que l'offre d'accueil individuel est en constante diminution depuis 2014 avec une baisse accrue depuis la crise sanitaire.

Cette baisse fragilise encore davantage le niveau de couverture du besoin

3- Le parc immobilier des crèches de la CAPI

a) **Le statut du bâtiment du point de vue de sa propriété :**

Sur les 24 EAJE de la CAPI, on peut distinguer :

- 1 structure itinérante qui intervient dans des locaux de 4 communes (Écloses-Badinières, Nivolas-Vermelle, Saint Alban de Roche et Meyrié) mis à la disposition de la CAPI de manière gracieuse
- 12 EAJE dont la CAPI est pleinement propriétaire
- 8 EAJE pour lesquels la CAPI est locataire (bailleur social le plus souvent)
- 2 EAJE transférés par la commune (A Petits Pas - BJ et Petites Frimousses – La Verpillière)
- Et 1 EAJE pour lequel la CAPI a aménagé le local sur un foncier communal (Ruy Montceau)

b) **L'état patrimonial des crèches :**

Un diagnostic patrimonial de 1^{er} niveau a été effectué sur la base du référentiel existant.

L'estimation a été faite sur la base de 4 critères :

- **L'état général du bien au vu de la classification énergétique**
- Le respect des surfaces minimales pour 10 enfants,
- **Le niveau de contrainte des locaux sur l'exploitation de l'EAJE et plus généralement l'adéquation des locaux avec l'activité,**
- **L'augmentation capacitaire possible sans accroître l'enveloppe des locaux.**

Ce questionnement a été fait sur 22 des 24 EAJE (Ribambelle HG itinérante, et la nouvelle crèches les petites étoiles n'ont pas été intégrées à la démarche) regroupés par bassin.

STRUCTURES	CRITERES			
	État général du bien (isolation, dépenses énergétiques, ...)	Respect référentiel	Impact sur l'exploitation d'activité (Locaux qui imposent une modulation)	Augmentation capacitaire possible
VULPIMINIS	Green	Light Green	Green	Green
LES PETITES FRIMOUSSES	Yellow	Red	Red	Red
LES MARRONNIERS	Green	Light Green	Green	Yellow
LES MOUSSAILLONS	Yellow	Red	Green	Red
SERVENOBLE	Green	Green	Green	Green
PINEDE	Green	Yellow	Red	Red
SAINT BONNET	Yellow	Yellow	Green	Green
JUSTIN&	Green	Yellow	Red	Red
VALENTINE	Green	Yellow	Red	Red
MAS DE LA RAZ	Yellow	Red	Red	Yellow
FOUGERES	Green	Yellow	Red	Red

BASSIN Centre

STRUCTURES	CRITERES			
	État général du bien (isolation, dépenses énergétiques, ...)	Respect référentiel	Impact sur l'exploitation d'activité (Locaux qui imposent une modulation)	Potentielle augmentation capacitaire
P'TIT MOUSSE	Green	Light Green	Green	Green
LILOTS PIRATES	Green	Yellow	Green	Green
MAISON DE PRALINE	Yellow	Red	Red	Red
TROIS VALLONS	Green	Yellow	Red	Red
GAIE LA RONDE	Orange	Yellow	Red	Red
FONDBONNIERE	Green	Red	Green	Yellow
TRESORS DE L'ISLE	Green	Red	Green	Red
DEBUSSY	Green	Red	Red	Yellow

STRUCTURES	CRITERES			
	État général du bien (isolation, dépenses énergétiques, ...)	Respect référentiel	Impact sur l'exploitation d'activité (Locaux qui imposent une modulation)	Augmentation capacitaire possible
CHAMPFLEURI				
LES PETITS PRINCES				
LES ALEVINS				
RUYMINIS				

Constat global et enjeux au niveau des RPE :

Un grand nombre d'EAJE disposent de locaux qui mériteraient une adaptation par rapport à l'activité qu'ils hébergent dans un objectif d'efficacité (mieux répondre à la demande en accueillant davantage d'enfants, améliorer les coûts d'exploitation...). Aussi, y-a-t-il lieu de se poser la question :

- De leur fermeture pour certains,
- De **leur réduction capacitaire pour d'autres,**
- Ou de leur augmentation capacitaire **pour d'autres enfin.**

Par ailleurs un grand nombre d'EAJE dont 12 sont des EAJE de petite capacité qui ne permettent pas une optimisation des coûts de fonctionnement.

Enfin, un enjeu de travaux de rénovation (notamment énergétique) est identifié sur un nombre important de crèches construites il y a plus de 40 ans.

Une réflexion est à conduire **en lien avec les communes d'implantation, qui** passerait notamment par le redéploiement des places au sein des bassins essentiellement, et de manière très accessoire entre bassin (d'Ouest/Centre vers l'Est).

4- Les Relais petite enfance de la CAPI

a) Les nouvelles missions des Relais Petite Enfance (loi ASAP de 2021) :

1. **Participer à l'information des candidats potentiels** au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles
2. Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et recevoir les conseils utiles au développement et au bien-être de l'enfant et à l'amélioration de la qualité d'accueil en application de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant
3. **Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile
4. Accompagner les assistants maternels dans leurs démarches de déclaration et **d'information (monenfant.fr)**
5. **Offrir un lieu d'éveil** et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels ou, le cas échéant, confiés à des professionnels de la garde d'enfants à domicile
6. **Informers les parents ou représentants légaux sur l'ensemble des modes d'accueil du** jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et de les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies.

b) Le projet de fonctionnement 2022/2025 des RPE :

C'est un document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle 2022-2025

Il a été élaboré conjointement par les animatrices de relais et la direction petite enfance avec l'accompagnement de la Caf.

Il **s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel** national des relais petite enfance.

Il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre **en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part**, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle.

c) Ses principales caractéristiques :

Deux publics cibles en lien avec le référentiel animatrices de RPE :

- Les familles à la recherche d'un mode d'accueil du jeune enfant
- Les assistants maternels + les professionnels de la garde à domicile

Intégration de 2 des 3 missions renforcées :

- Mise en place du guichet unique d'information
- Promotion renforcée de l'accueil individuel

Dans une logique territoriale et de complémentarité :

- Une cohérence territoriale avec une organisation posée à **l'échelle des 3 bassins territoriaux**
- Une volonté de déployer les moyens sur des actions à forts enjeux
- Intégration des acteurs locaux de la petite enfance **d'une part et intégration des RPE dans l'organisation et l'animation territoriale locale d'autre part**

⇒ A destination des familles :

Thème 1 : Informer les familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Uniquement pour les RPE LPE, le Triforium, Les Bisounours et Pom Capi

Thème 2 : **Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel**

- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

⇒ A destination des professionnels :

Thème 1 : **Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels**

- Informer les professionnels sur le métier
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

Thème 2 : **Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques**

- Organiser des ateliers d'éveil
- L'analyse de la pratique (mission renforcée) :
- Accompagner le parcours de formation des professionnels

Thème 3 : **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier**

- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel
- La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée)

Les principaux partenaires des RPE :

- Les 23 EAJE + HG itinérante « la Ribambelle qui intervient sur les communes de Meyrié, Saint-Alban de Roche, Ecloses Badinières et Nivolas-Vermelle)
- Les structures privées (EAJE et micro-crèches)
- **Les M.A.M. (maisons d'assistants maternels)**
- Les LAEP
- Les CCAS des communes,
- Les centres sociaux, maisons de quartiers
- Le centre maternel de Villefontaine
- **Le CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile situé à la Verpillière)**
- **Le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) situé à Bourgoin-Jallieu**
- La CAF
- La PMI
- Des établissements de formation professionnelle des métiers de la petite enfance

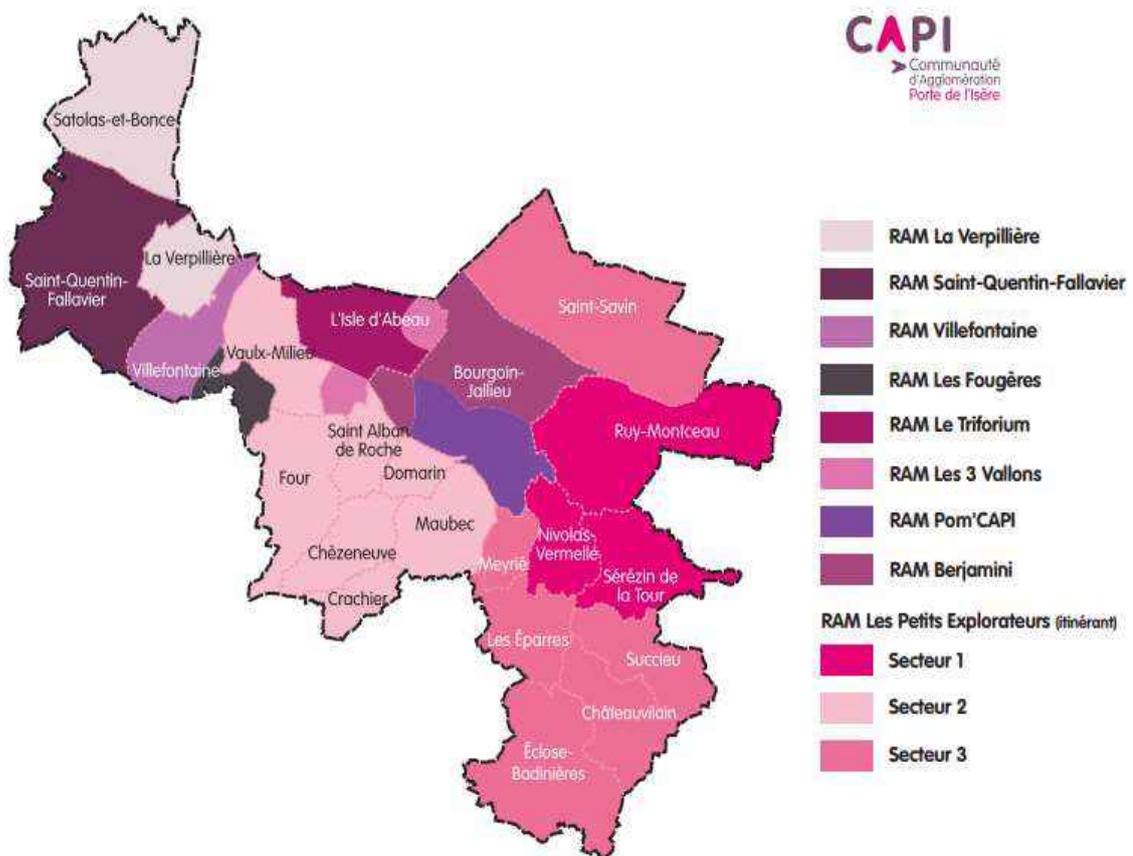
c) **L'organisation territoriale des RPE jusqu'au 31 décembre 2021 :**

Nom du RPE	Communes	Nombre d'animatrices
BERJAMINI	Bourgoin-Jallieu quartier Champ Fleuri et la Grive	1
FOUGERES	Villefontaine quartier Fougères	1
	Villefontaine - sauf quartier Fougères	1
Petits Explorateurs	Les Petits Explorateurs	3
	Chateaufvillain, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Eclose-Badinières, Four, les Eparres, Maubec, Meyrie, Nivolas- Vermelle, Ruy-Montceau, Saint Alban de Roche, Saint Savin, Sérézin de la Tour, Succieu, Vaulx Millieu	
Pom Capi	Bourgoin-Jallieu sauf quartier Champ-Fleuri et la Grive	1
Saint Quentin Fallavier	Saint Quentin Fallavier et quartier Mas de la Raz de Villefontaine	1
Triforium	IDA sauf quartier des 3 Vallons	1
3 vallons	IDA -quartier des 3 Vallons	1
Verpilliere	La Verpillière et Satolas et Bonce	1
Total		11

Les caractéristiques principales de l'action des RPE jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Une action essentiellement centrée sur l'accueil individuel comprenant :
 - i) Accueil, orientation et information auprès des familles en matière d'accueil individuel
 - j) Appui auprès des familles pour l'élaboration des contrats d'embauche des AM
 - k) Suivi de PAJE emploi : site pour les formalités parents/employeurs
 - l) Accompagnement des AM pour leur professionnalisation
 - m) **L'éveil** et la socialisation des enfants
- Et une organisation interne cloisonnée entre accueil collectif et accueil individuel

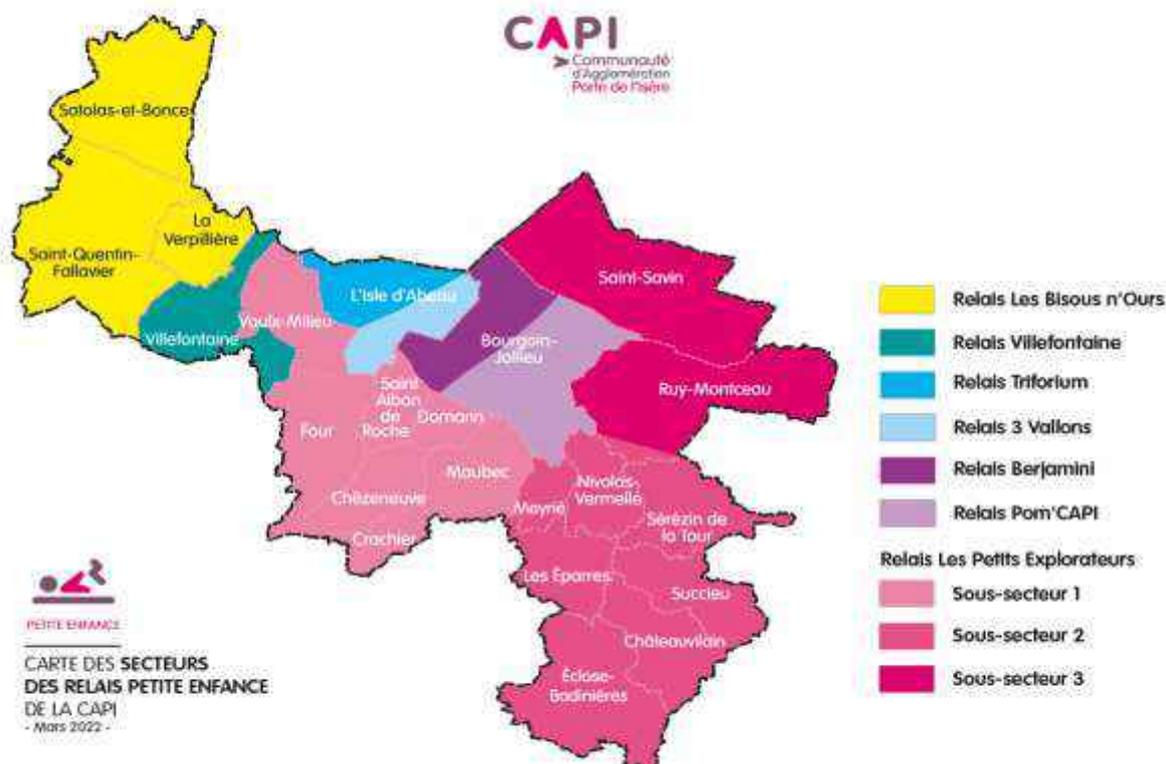
La sectorisation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 :



d) La nouvelle organisation territoriale au 1^{er} janvier 2022 :

Nom du RPE	Secteur territorial CAPI	Nombre d'ETP	Nouveau nom du RPE	Mission renforcée
BERJAMINI	Est	1	Berjamini	3 Com
POM CAPI		1	Pom Capi	1 GU
VILLEFONTAINE	Ouest	1,6	Villefontaine	3 Com
FOUGERES				
SAINT QUENTIN-FALLAVIER		2	Bisounours	1 GU
VERPILLIERE				
SATOLAS et BONCE				
Les Petits Explorateurs S1	Est	1	Secteur 1 : Ruy Montceau et Saint Savin	1 GU
Les petits explorateurs S2	Centre	1	Secteur 2 : Vaulx Milieu, Four, Saint Alban, Domarin, Chèzeneuve, Crachier, Maubec	
Les petits explorateurs S3	Est	1	Secteur 3 : Nivolas-Veremelle, Sérézin de la Tour, Les Eparres, Succieu, Chateauvillain, Ecloses Badinières, Meyrié	
TRIFORIUM – IDA	Centre	0,9		1 GU
TROIS VALLONS –IDA		0,8		3 Com

Cartographie de la nouvelle territorialisation :



Constat global et enjeux au niveau des RPE

La nouvelle territorialisation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 a déjà montré son efficience.

Toutefois, l'organisation mérite encore d'évoluer et de s'adapter aux besoins du territoire dans un contexte de tensions sur l'offre de modes de garde.

Deux enjeux essentiels sont identifiés pour les années à venir :

- Les RPE ont désormais le rôle de guichet unique au titre de l'information sur les services petite enfance de la CAPI concernant l'ensemble des modes de garde (individuel et collectif, public et privé) afin d'apporter l'information la plus complète aux familles.

Ce rôle induit un besoin constant d'actualisation des informations délivrées aux usagers.

- Les RPE ont un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion des assistants maternels sur le territoire.

A ce titre, les animatrices de RPE sont identifiées comme les professionnelles de 1^{er} niveau pour susciter de nouvelles vocations, promouvoir le métier d'assistant maternel et venir en conseil et en appui aux assistants maternels en activité,

Partie 4 - **L'enfance** et la jeunesse

A- **L'enfance**

La sociologie des familles et de leurs besoins en mode de garde :

La population relevant du secteur de l'enfance va de 3 à 11 ans en distinguant :

Les enfants de la tranche d'âge 3-6 ans

Et les enfants de la tranche d'âge 6-11 ans

a) Les chiffres clés :

Les enfants de 3 à 6 ans :Nombre **d'enfants allocataires** 3- 6 ans :

Communes	Population communale 2019	Enfants de 3 à 6 ans	
		Nbre	% de la pop
L'Isle d'Abeau	16 427	901	5,48%
Villefontaine	18 948	984	5,19%
Four	1 526	68	4,46%
Sérezin-de-la-Tour	1 065	43	4,04%
Les Eparres	1 019	41	4,02%
La Verpillière	7 204	283	3,93%
Maubec	1 786	68	3,81%
Eclose-Badinières	1 432	55	3,84%
Satolas-et-Bonce	2 432	97	3,99%
Chèzeneuve	565	20	3,54%
Saint-Savin	4 120	149	3,62%
Saint-Alban-de-Roche	1 975	71	3,59%
Bourgoin-Jallieu	28 399	1 017	3,58%
Meyrié	1 046	36	3,44%
Succieu	754	25	3,32%
Nivolas-Vermelle	2 655	87	3,28%
Saint-Quentin-Fallavier	6 168	193	3,13%
Domarin	1 643	50	3,04%
Vaulx-Milieu	2 562	76	2,97%
Ruy-Montceau	4 570	135	2,95%
Châteauvilain	723	21	2,90%
Crachier	516	13	2,52%
TOTAL CAPI	107 535	4 433	4,12%
Département de l'Isère	1 271 660	41 987	3,30%

4.433 enfants vivant dans 3 985 familles dont 17,14% d'**entre elles** sont des familles monoparentales

Le niveau de revenu des familles avec enfants de 3 à 5 ans :

TOTAL CAPI	ZOOM PETITE ENFANCE 3 à 5 ANS		
	FAMILLES AVEC de 3 à 5 ANS	FAMILLES AVEC ENFANTS de 3 à 5 ANS A BAS REVENUS	
		Nbre	%
	3 985	1 055	26,47%

Les enfants de 6 à 11 ans :

Le nombre **d'enfants allocataires 6- 11 ans**

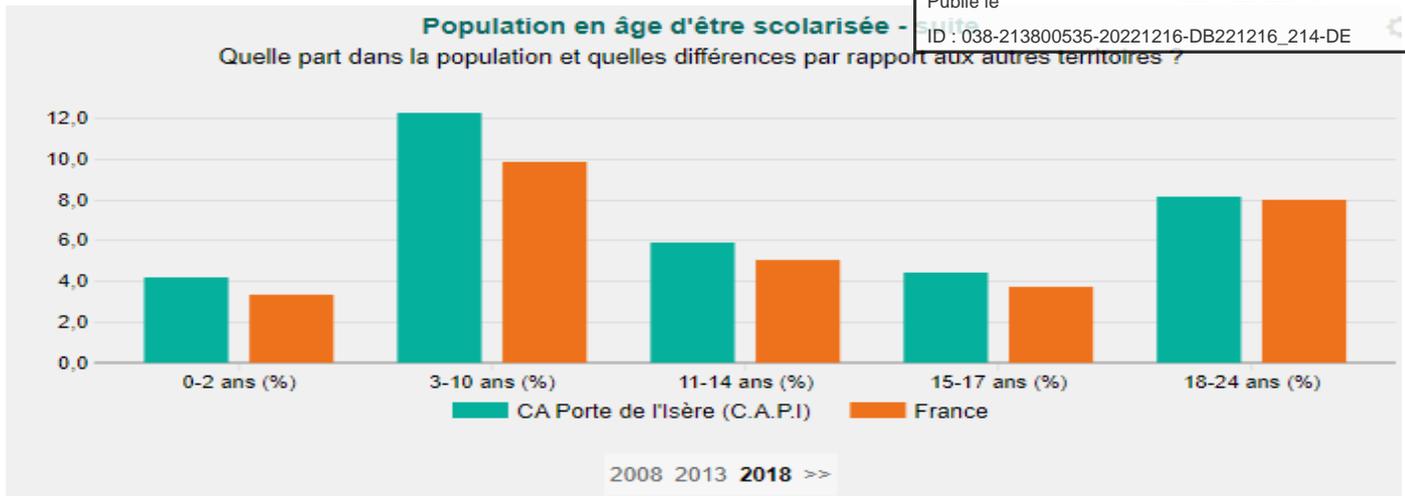
Communes	Population communale 2019	Enfants de 6 à 12 ans	
		Nbre	% de la pop
L'Isle d'Abeau	16 427	1 849	11,26%
Villefontaine	18 948	2 098	11,07%
Four	1 526	152	9,96%
Sérezin-de-la-Tour	1 065	99	9,30%
La Verpillière	7 204	637	8,84%
Domarin	1 643	143	8,70%
Les Eparres	1 019	85	8,34%
Nivolas-Vermelle	2 655	218	8,21%
Vaulx-Milieu	2 562	210	8,20%
Satolas-et-Bonce	2 432	196	8,06%
Chèzeneuve	565	45	7,96%
Maubec	1 786	142	7,95%
Bourgoin-Jallieu	28 399	2 246	7,91%
Saint-Savin	4 120	324	7,86%
Ecclose-Badinières	1 432	112	7,82%
Saint-Quentin-Fallavier	6 168	474	7,68%
Ruy-Montceau	4 570	346	7,57%
Meyrié	1 046	79	7,55%
Crachier	516	38	7,36%
Succieu	754	54	7,16%
Châteauvilain	723	51	7,05%
Saint-Alban-de-Roche	1 975	131	6,63%
TOTAL CAPI	107 535	5 782	5,38%
Département de l'Isère	1 271 660	93 941	7,39%

25,05% des familles d'enfants de 6 à 11 ans sont des familles mono parentales.

COMMUNES	ZOOM JEUNESSE 6 à 11 ANS	
	FAMILLES AVEC ENFANTS de 6 à 11 ANS BAS REVENUS	
	Nbre	%
Bourgoin-Jallieu	653	39,82
Châteauvilain	NS	
Chézeneuve	NS	
Crachier	NS	
Domarin	15	13,76
Eclose-Badinières	13	16,05
Four	6	5,61
La Verpillière	102	21,75
Les Eparres	8	12,50
L'Isle d'Abeau	409	30,68
Maubec	13	11,82
Meyrié	7	11,29
Nivolas-Vermelle	35	21,34
Ruy-Montceau	19	7,31
Saint-Alban-de-Roche	8	7,77
Saint-Quentin-Fallavier	69	20,06
Saint-Savin	25	10,20
Satolas-et-Bonce	11	7,43
Sérezin-de-la-Tour	8	11,27
Succieu	NS	
Vaulx-Milieu	16	10,60
Villefontaine	511	34,36
TOTAL CAPI	1 928	27,19%

La population **d'enfants** par strate scolaire (hors scolarisation des 2-3 ans)

	2008	2013	2018	Evolution en % entre 2008 et 2018
3-10 ans (enfants)	11 940	12 944	13 116	9,85%
11-14 ans (adolescents)	5 570	6 245	6 335	13,73%
15-17 ans (adolescents)	4 387	4 329	4 757	8,43%
18-24 ans (personnes)	9 091	8 488	8 664	-4,70%



L'évolution des effectifs scolaires (écoles publiques et privées) entre 2016 et 2020

Année scolaire	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
2016/2017	2 374	10 556	6 490	7026
2017/2018	2264	10648	6601	7213
2018/2019	2237	10846	6721	7177
2019/2020	2190	10788	6878	7088
% d'évolution Entre 2016 et 2020	-7,75%	2,20%	5,98%	0,88%

Les effectifs scolaires du territoire de la CAPI sont globalement plus élevés que la moyenne nationale (comparativement à la population totale) avec des impacts sur les besoins d'équipements dédiés à leur prise en charge éducative, plus particulièrement pour la tranche d'âge 3-14 ans.

Toutefois, on observe globalement, **une baisse de la population d'enfants dans les classes maternelles initiant, sauf mouvement migratoire lié au développement de l'urbanisation, un tassement voire d'ici 2 à 3 ans, une baisse également au niveau des écoles élémentaires**

b) L'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire :

Toutes les communes de la CAPI ont une offre d'accueil péri-scolaire de base pour accueillir les enfants avant et après l'école (le matin et le soir) et durant le temps méridien, sur les 4 jours d'école.

Ce type de service peut-être de différents niveaux. Il peut se limiter à un service du type halte-garderie scolaire.

Il peut également s'agir d'un ALSH périscolaire (accueil de loisirs sans hébergement) qui propose des activités de loisirs favorisant le développement des enfants. Il est animé par des personnels qualifiés et diplômés en nombre. Une fois agréé par la DDCS, ce type d'accueil peut bénéficier de prestations financières de la part de la CAF

Durant les vacances scolaires, les communes peuvent également proposer des ALSH extra-scolaires dans les mêmes conditions de moyens que les ALSH périscolaires.

L'offre de service existante sur le territoire actuellement est la suivante :

- Accueil périscolaire (matin midi et soir + mercredi) 3/11 ans et ponctuellement au-delà :

ALSH périscolaire 3 / 11 ans										
Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	la Verpillière	Ruy-Montceau	St Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	160	0	128	24	52	56	140	116	136	812

- Accueil périscolaire (matin midi et soir + mercredi) + 11 ans :

Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Ruy-Montceau	St Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	12	28	0	46	0	0	24	0	0	110

- Accueil extrascolaire 3 – 11 ans et ponctuellement au-delà :

Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Nivolas - Vermelle	Ruy-Montceau	St Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	286	566	128	48	89	72	60	140	60	130	1 579

- Accueil extrascolaire + 11 ans :

Communes	Bourgoin Jallieu	L'Isle d'Abeau	La Verpillière	Nivolas - Vermelle	Ruy-Montceau	St-Savin	Satolas et Bonce	St-Quentin Fallavier	Vaulx Millieu	Villefontaine	Total
Total	16	36	32	0	63	0	0	60	24	74	305

c) Un territoire bien doté en termes d'équipements culturels et d'équipements sportifs :

L'offre culturelle est portée par les collectivités – CAPI et communes (médiathèques, conservatoire et association d'enseignement musical, PLEAC et programmation jeune public du Vellein et du théâtre Jean Vilar, musée de Bourgoin-Jallieu notamment) ainsi que par les acteurs associatifs locaux (associations et centres sociaux).

Le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants est supérieur à la moyenne départementale.

Cet indicateur comptabilise le nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire par commune. Cela comprend les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structure d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.

⇒ CAPI : 6.8

⇒ Département de l'Isère : 5,86

B-La jeunesse

a) Les chiffres clés :

Les jeunes allocataires CAF âgés de 12 à 25 ans :

Communes	Nb d'enfants de 12 à 17 ans	Nb d'enfants de 18 à 25 ans
Bourgoin-Jallieu	2 033	619
Châteauvilain	52	15
Chèzeneuve	48	6
Crachier	37	11
Domarin	101	16
Eclose-Badinières	89	16
Four	98	10
La Verpillière	569	148
Les Eparres	60	14
L'Isle d'Abeau	1 611	400
Maubec	138	32
Meyrié	82	16
Nivolas-Vermelle	240	55
Ruy-Montceau	328	59
Saint-Alban-de-Roche	143	27
Saint-Quentin-Fallavier	462	113
Saint-Savin	289	65
Satolas-et-Bonce	170	39
Sérezin-de-la-Tour	77	18
Succieu	39	11
Vaulx-Milieu	184	56
Villefontaine	1 923	549
TOTAL CAPI	8 773	2 295
TOTAL DEPARTEMENT 38	85 422	21 448

Les jeunes de 12 à 25 ans allocataires CAF représentant plus de 10% de la population (11 068 personnes).

Le niveau de ressources des familles allocataires avec enfants de 12 à 17 ans :

COMMUNES	Familles avec jeunes de 12 à 17 ans					
	Familles avec enfants de 12 à 15 ANS	Familles avec enfants de 12 à 15 ANS à bas revenus		Familles avec enfants de 16 à 17 ans	Familles avec enfants de 16 à 17 ANS à bas revenus	
		Nbre	%		Nbre	%
Bourgoin-Jallieu	1 183	490	41,42	577	244	42,29
Châteauvillain	28	NS		15	NS	
Chèzeneuve	29	NS		12	0	0,00
Crachier	20	NS		11	NS	
Domarin	63	7	11,11	26	5	19,23
Ecluse-Badinières	53	14	26,42	22	7	31,82
Four	62	5	8,06	21	0	0,00
La Verpillière	321	90	28,04	174	57	32,76
Les Eparres	31	NS		19	NS	
L'Isle d'Abeau	952	295	30,99	437	150	34,32
Maubec	79	14	17,72	38	6	15,79
Meyrié	49	8	16,33	19	6	31,58
Nivolas-Vermelle	135	28	20,74	74	17	22,97
Ruy-Montceau	198	18	9,09	80	7	8,75
Saint-Alban-de-Roche	88	8	9,09	35	NS	
Saint-Quentin-Fallavier	274	66	24,09	124	31	25,00
Saint-Savin	156	17	10,90	89	19	21,35
Satolas-et-Bonce	110	10	9,09	42	8	19,05
Sérezin-de-la-Tour	52	6	11,54	18	NS	
Succieu	24	NS		11	0	0,00
Vaulx-Milieu	107	16	14,95	53	10	18,87
Villefontaine	1 098	403	36,70	573	220	38,39
TOTAL CAPI	5 112	1 495	29	2 470	787	32
TOTAL DEPARTEMENT 38	50 363	11 802	23	24 157	6 619	27

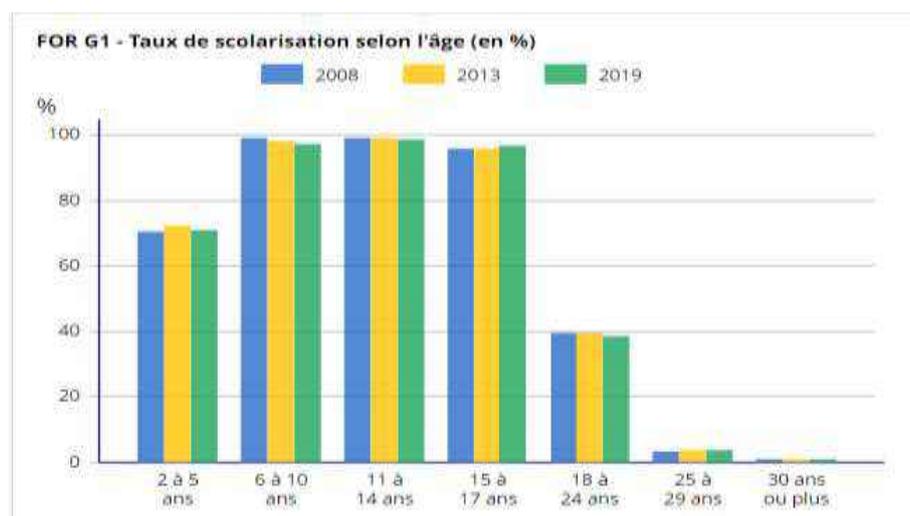
Les familles avec enfants de 12/ 17 ans représentent 7,02% de la population de la CAPI (7 582 jeunes) dont 4 820 résident sur Bourgoin-Jallieu, L'Isle D'Abeau et Villefontaine.

Et celles avec des jeunes de 18/24 ans 8,10% de familles.

Sur l'ensemble du territoire, près d'un tiers des familles avec des jeunes de 12 à 17 ans sont de conditions modestes.

b) Le taux de scolarisation :

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.



On observe un niveau de scolarisation plutôt faible pour les 18/24 ans de 37,7% (58,1% au niveau départemental).

Ce taux est particulièrement contrasté sur le territoire :

- ⇒ Saint-Quentin **Fallavier (31,9%)**, **l'Isle d'Abeau (34%)**
- ⇒ Ruy-Montceau 51,8%

- Le taux de scolarisation des 11 / 24 ans :

Communes	Taux de scolarisation des 11 / 24 ans		
	11 à 14 ans	15 à 17 ans	18 à 24 ans
BOURGOIN-JALLIEU 2018	98,6	96,1	35,8
CHATEAUVILAIN 2018	100	96,4	35,7
CHEZENEUVE 2018	100	100	39,5
CRACHIER 2018	96,6	100	42,7
DOMARIN 2018	98,9	94,7	46,8
ECLOSE-BADINIÈRES 2018	98,9	97,1	34,6
FOUR 2018	100	100	43
LA VERPILLIÈRE 2018	97,1	94,1	41,3
LES EPARRES 2018	100	100	45,2
L'ISLE D'ABEAU 2018	96,9	97,5	34
MAUBEC 2018	99	98,5	36,8
MEYRIE 2018	98,3	100	38
NIVOLAS-VERMELLE 2018	100	96,9	33,5
RUY-MONTCEAU 2018	100	97,9	51,8
SAINT ALBAN DE ROCHE 2018	100	100	38,4
SAINT-QUENTIN FALLAVIER 2018	99,4	97	31,9
SAINT SAVIN 2018	98,9	96,4	39,1
SATOLAS ET BONCE 2018	100	100	47,2
SEREZIN DE LA TOUR 2018	98,7	100	48,2
SUCCIEU 2018	97,9	96,7	43,8
VAULX-MILIEU 2018	98,6	99,1	44,4
VILLEFONTAINE 2018	98,6	96,1	43,4
CAP 2018	98,5	96,8	38,7
DEPARTEMENT 2018	98,4	96,6	54,8

c) Le taux d'emploi des 15/24 ans :

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler. La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

- ⇒ Cet indicateur est ici calculé pour la population des 15-24 ans.
- ⇒ **Taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 24 ans** : 42,4
- ⇒ **Taux d'emploi des hommes âgés de 15 à 24 ans** : 50,60
- ⇒ Moyenne : 46,50 pour la CAPI
- ⇒ Le taux moyen départemental est de 30,7

d) La part des jeunes sans diplômes :

Cet indicateur représente la part des jeunes sans diplôme parmi la population des 20-24 ans. On désigne sous le terme de « jeunes sans diplôme » les individus âgés de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation, et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés.

- ⇒ **8,8% dans l'Isère**
- ⇒ 15,50% sur le territoire de la CAPI

e) La part de diplômés du supérieur du supérieur parmi les 15 ans et + non scolarisés :

Cet indicateur représente la part de la population diplômée du supérieur, c'est-à-dire la part de la population des 15 ans et plus non scolarisée ayant obtenu un diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des **professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère), ou d'un diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, exprimée en pourcentage.**

- ⇒ Part 2018 sur le territoire de la CAPI : 29,20
- ⇒ Part 2018 pour les femmes : 30,20
- ⇒ Part 2018 pour les hommes : 28,10
- ⇒ **Part 2018 2018 sur le Département de l'Isère** : 34,30

Constat global et enjeux au niveau des RPE

Volet enfance :

- Une dotation en accueil de loisirs de type ALSH très inégale sur le territoire, notamment pour les adolescents du territoire avec des besoins identifiés dans la plupart des communes à mettre en lien avec la dynamique démographique et la part de jeunes de moins de 20 ans au sein de la population du **territoire. Ce besoin est identifié par les communes notamment pour la tranche d'âge 3/11 ans.**
- Une offre culturelle globalement développée, notamment du fait de la présence de nombreux équipements culturels sur le territoire.
- Des équipements sportifs nombreux et diversifiés, couplés à un tissu associatif plutôt développé **favorisant l'accès des jeunes aux pratiques sportives.**
- Des garçons qui sont généralement plus nombreux que les filles du territoire à pratiquer des activités **sportives, indépendamment de la tranche d'âge concernée.**
- Des pratiques sportives dont la nature varie selon le genre avec des jeunes filles privilégiant ainsi **l'équitation et le basketball** et des jeunes hommes fréquentant majoritairement les clubs de football et de rugby.

Volet jeunesse :

- Les adolescents et les jeunes représentent une part importante de la population de la CAPI dont un **tiers d'entre eux vivent dans des familles** aux conditions modestes.
- Une offre de service de proximité en dehors du temps scolaire peu développée globalement sur le territoire **à l'adresse des jeunes de plus de 11 ans.**

L'offre de services pour cette tranche d'âges est essentiellement assurée par le tissu associatif (sportives notamment) ainsi que les centres sociaux, maison de quartiers....

- Le niveau de scolarisation des moins de 17 ans est proche de la moyenne départementale. En revanche le **niveau de scolarisation des post bac est faible (37,7%). A l'inverse, le taux d'emploi des 15/24 est bien supérieur à celui du Département. Le tissu économique du territoire et sa densité favorisent l'insertion professionnelle sur des emplois peu qualifiés.**
- Des enjeux de prévention de la délinquance identifiés avec :
 - Un besoin grandissant de dispositifs adaptés pour prévenir la radicalisation de jeunes résidant sur le territoire
 - Des actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation portée par des acteurs locaux, en déclinaison du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance en Isère
 - **Des difficultés d'action des professionnels du fait de la diversité des situations de radicalisation rencontrées (jeunes en rupture de parcours, enfants évoluant au sein de foyers dont les parents se radicalisent, jeunes victimes de violences, ...)**
- Des problématiques qui appellent à un accompagnement sur plusieurs aspects de la vie du jeune et donc à une action transversale entre partenaires.

Partie 5 - La parentalité

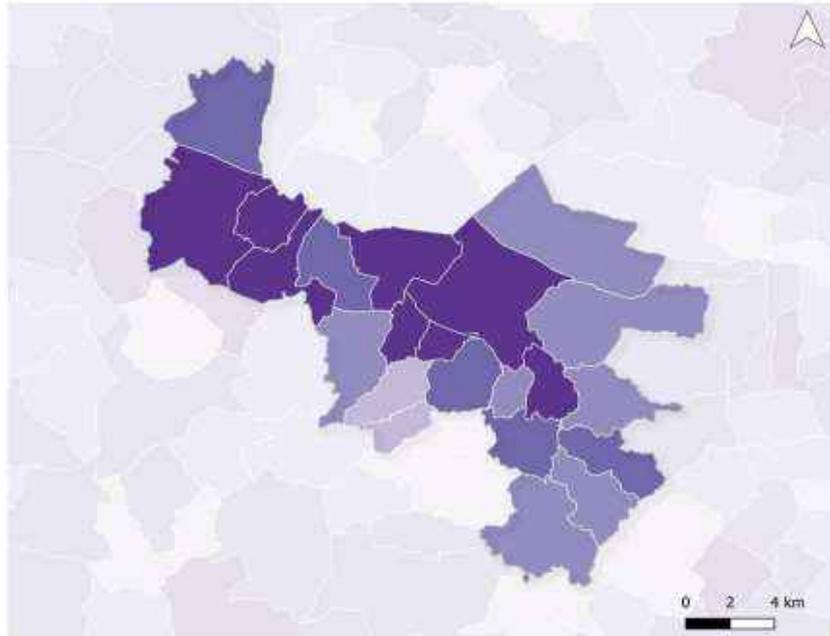
a) Les chiffres clés :

Nombre de familles :

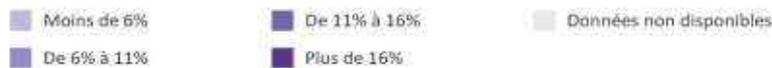
- ⇒ 29 750 familles dont 5 188 familles monoparentales (17,4%)
- ⇒ 23 372 familles allocataires CAF (17,6%) dont 3 987 familles monoparentales (17,06%)
- ⇒ 19 373 familles allocataires avec enfant au quotient familial inférieur au SMIC

Composition des familles								
Typologie de familles	2008	%	2013	%	2019	%	2019	%
Ensemble	26 816,00	100,00%	28 215,00	100,00%	29 750,00	100,00%	352 766,00	100,00%
Couples avec enfants	13 642,00	50,90%	13 829,00	49,00%	14 185,00	47,70%	154 839,00	43,90%
Familles monoparentales	3 968,00	14,80%	4 543,00	16,10%	5 188,00	17,40%	51 138,00	14,50%
Dont hommes seuls avec enfants	606,00	2,30%	836,00	3,00%	1 005,00	3,40%	10 272,00	2,90%
Dont femmes seules avec enfants	3 362,00	12,50%	3 707,00	13,10%	4 183,00	14,10%	40 866,00	11,60%
Couples sans enfants	9 205,00	34,30%	9 843,00	34,90%	10 377,00	34,90%	146 789,00	41,00%

CA Porte de l'Isère (CAPI)



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



b) Les structures porteuses d'actions parentalité sur le territoire :

▪ 4 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin Fallavier et Villefontaine

- 1 LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) pour les 0 à 6 ans - LAEP itinérant à Bourgoin-Jallieu (Champ-Fleuri, Champaret et la Grive) géré par la maison des associations
- 4 ludothèques (Bourgoin-Jallieu -la cité des familles- l'Isle d'Abeau, Saint-Quentin Fallavier et Villefontaine)
- La cité des familles de la CAF : lieu ressources proposant de nombreuses activités et services (un accueil convivial, une ludothèque, un atelier parent-enfant, des espaces d'informations, des rencontres et échanges entre parents, un lien avec des professionnels de la petite enfance, des rendez-vous avec des psychologues, conseillers conjugaux...
- 1 CMNI à Villefontaine (Centre Maternel du Nord Isère) – mère à 7 mois de grossesse jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant
 - Dispositif pour mineurs : 3 places
 - Services ambulatoires : 9 places
 - Hébergement : 10 places
- 1 Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) – le Prado – les liserons à Bourgoin-Jallieu : 16-18 ans, 8 places en collectifs et 8 places dans des appartements éducatifs en SAI (Service Appartement Insertion)
- 1 foyer de l'enfance Nord Isère à l'Isle d'Abeau : 18 mois à 18 ans – 15 places
- 2 planning familial (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine)
- 1 lieu d'exercice du droit de visite et de médiation familiale (Bourgoin-Jallieu)
- 3 services d'actions éducatives à domicile (AED) / actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) : Bourgoin-Jallieu et Villefontaine)

Les actions de soutien à la parentalité visent à informer et accompagner les parents dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.

Constats et enjeux :

Une part de familles monoparentales plus élevée que le niveau départemental avec de fortes disparités entre les communes urbaines et les communes rurales.

Une proportion d'enfants identifiés comme étant en situation de risque ou de danger similaire au reste du Département.

Un grand nombre d'établissement et / ou de services intervenant en matière de protection de l'enfant et soutien à la parentalité au rayonnement territorial.

Un état des lieux des actions existantes à toutes les étapes de la vie de parents est nécessaire.

Notons que des actions existent déjà pour soutenir les familles dans leur rôle parental, portées par une **diversité d'acteurs** mais avec une coordination à envisager.

Un partenariat des acteurs à organiser dans une logique de parcours éducatif dans un contexte territorial « cloisonné » (CAPI/PE et Communes enfance/jeunesse), centres hospitaliers, cliniques, services départementaux de la PMI, cité des familles, maison **des habitants...**

Partie 6 – L'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale sur les territoires.

Les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, constituent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale et citoyenne des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale est portée notamment par des équipements de proximité agréés par la CAF reposant sur une dynamique de mobilisation des habitants et offrant une réponse aux besoins des familles du territoire.

Selon leur ancrage territorial, ces équipements rayonnent à l'échelle de quartiers ou de bassin de vie.

L'animation de la vie poursuit 3 missions générales :

- **L'inclusion sociale et la socialisation des personnes**
- Le développement des lieux sociaux et la cohésion sociale
- La prise de responsabilité des usagers et de développement de la citoyenneté de proximité.

Elle agit avec et au service de différents publics : **en favorisant l'intergénérationnel, a minima les enfants, les jeunes et les familles**, pour la mixité des publics, et avec une attention portée aux publics fragilisés.

Les structures d'animation de la vie sociale sont principalement situées sur les villes centres de Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, la Verpillière et Villefontaine.

Elles portent des projets adaptés aux besoins des familles, aux spécificités respectives de leur territoire **d'implantation, à travers des initiatives et expérimentations sociales innovantes.**

Elles favorisent la mixité sociale, les solidarités de voisinage et l'animation locale tout en encourageant **l'implication des habitants du territoire.**

Les centres sociaux et espace de vie sociale sont des clés d'entrées importantes pour les familles, de nombreuses actions enfance, jeunesse et parentalité y sont développées.

La dimension d'accueil, de services aux familles, d'implication des habitants et de développement durables (actions jardins partagés, équilibre alimentaire, repas local et bio) y sont portées.

Les structures d'animation de la vie sociale se saisissent également de la thématique « accès aux droits et inclusion numérique » et réfléchissent à proposer dans leurs équipements des solutions de proximité adaptées et complémentaires à l'offre existante.

- Les structures porteuses

Bourgoin-Jallieu : 2 Centres sociaux

- Maison des habitants de Champfleuri
- Maison des habitants de Champaret

L'Isle d'Abeau

- Centre social Michel Colucci

Villefontaine : 3 centres sociaux

- Maison de quartier de Servenoble
- Maison de quartier les Roches
- Maison de quartier les Fougères

La Verpillière :

- 1 centre social

Saint-Quentin Fallavier :

- 1 centre social

- **D'autres espaces d'animation sociale** identifiés comme par exemple les jardins collectifs et jardins partagés parmi lesquels :
 - ⇒ Le jardin Vaugelas de Villefontaine : **lieu de partage, d'échange et de convivialité**
 - ⇒ Le jardin Paill terre et Compagne à Bourgoin-Jallieu : jardin collectif à vocation sociale ouvert à toutes **personnes voulant s'impliquer dans un projet de jardinage collectif, biologique et convivial.**
 - ⇒ **Le jardin citoyen et solidaire de l'Isle d'Abeau**
 - ⇒ **Le jardin d'insertion de Saint-Quentin Fallavier**
 - ⇒ Les jardins familiaux de la Verpillière

Constats et enjeux

Pérenniser **une offre d'animation sociale locale de proximité et de qualité en veillant à un maillage sur tout le territoire** dans une démarche du vivre ensemble : social, laïcité, solidarité, culture, sport, jeunesse (citoyens de demain)

Favoriser la participation et l'implication des habitants

Travailler les complémentarités et liens avec les autres acteurs locaux

Partie 7 – L'accès aux droits et services

L'accès aux droits et services fait référence dans ce diagnostic à la facilité pour tout usager de disposer d'une information et à un service en lien avec les thématiques familiales abordées dans la présente convention et plus particulièrement à destination des publics de 0 à 25 ans.

a) Les structures existantes en plus des CCAS communaux qui est le 1^{er} pourvoyeur d'information en matière d'accès aux droits et service.

- Droits et services (dont prestations) à destination des familles :

- La CAF
 - Bourgoin-Jallieu – la cité des familles
 - **Isle d'Abeau – point d'accueil** – espace des solidarités Olympe de Gougues
 - Villefontaine – rue Emile Zola
- Le PIMMS de Villefontaine qui héberge un bouquet de services
Actis, CDC Habitat Social, Enedis, GEG, Keolis, SDH, Semitag, EDF, Le Groupe La Poste, Malakoff Médéric, **Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Direction générale des finances publiques**

- Droits et services (dont prestations) à destination des personnes en recherche d'emploi :

- Antenne pôle emploi
 - Bourgoin-Jallieu
 - Villefontaine

- Accès aux services et à l'information à destination des familles :

- Petite enfance : les RPE de la CAPI
- PMI : Bourgoin-Jallieu, **L'Isle d'Abeau, Villefontaine**
- Information jeunesse
 - Bourgoin Jallieu : espace jeunes – 12 place Charlie Chaplin
 - **Isle d'Abeau** : Point Info Jeunesse – centre Michel Colucci
 - Villefontaine : Bureau Info Jeunesse
 - Saint-Quentin Fallavier : PIAJ (point info animation accueil jeunesse)
- Les permanences du réseau RUBAN – 3 agences commerciales (Bourgoin-Jallieu, **L'Isle d'Abeau et Villefontaine**)

- Accès aux services et à l'information à destination des jeunes :

- La Mission Locale : 2 antennes (Bourgoin-Jallieu et Villefontaine)

Constats et enjeux

La CAPI héberge sur son territoire un grand nombre de structures pourvoyeuses d'offres de services et d'informations à destination des familles et des publics jeunes.

Toutefois, il est nécessaire de réaliser un recensement précis de ces structures doublée d'une actualisation de l'offre de services proposées par celles-ci.

Favoriser l'accès et la maîtrise de la langue est nécessaire et indispensable pour faciliter les démarches des publics et les rendre autonome.

Des niveaux d'accompagnement à adapter en fonction des besoins et des publics.

Favoriser l'inclusion numérique de proximité pour tous.

Travailler sur une simplification des démarches administratives.

La mobilité des usagers.